



ANNUAIRE 2019



COMITÉ FRANÇAIS
DES GÉOSYNTHÉTIQUES

Le mot de la Présidente **p4**

Composition du Bureau **p5**

Composition du Conseil d'Administration **p6**

Rapport d'Activité **p8**

Publications du CFG **p20**

Annuaire du CFG **p30**

- Liste des membres par collège **p32**
- Coordonnées des membres par collège **p36**
- Classement des membres par activité **p64**

Statuts **p66**

Règlement intérieur **p74**

Pages Jaunes **p80**

Liste des normes applicables **p81**

Adresses utiles **p89**

Liste des annonceurs **p91**



Le Comité Français des Géosynthétiques
est le Chapitre Français de l'I.G.S.
Société Internationale des Géosynthétiques
"French Chapter of I.G.S.,
International Geosynthetics Society"



SECRETARIAT

Mme Danièle PECK
9, rue du Gué - 92500 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 01 41 96 90 93 - Fax : 01 41 96 91 05
e-mail : secretariat.cfg@wanadoo.fr
web : cfg.asso.fr



Le mot de la présidente

Notre Comité célèbre cette année ses 40 ans d'existence et je suis particulièrement honorée de présider notre communauté pour cette année anniversaire.

C'est à Nancy que nous avons choisi de marquer cet événement à l'occasion de nos 12^{èmes} Rencontres Géosynthétiques. Nous voulons ce colloque festif et fédérateur, et souhaitons qu'il traduise toutes les valeurs de partage de la connaissance et de savoir-faire que nos membres expriment dans leurs implications dans la vie du Comité, dans un esprit de convivialité.

Pour cette édition encore, nous sommes particulièrement fiers de la qualité des contenus des conférences qui seront proposées grâce à la participation des auteurs mais aussi et surtout, grâce à l'implication forte du Comité Scientifique. Si la préparation de ces Rencontres nancéennes a engagé beaucoup d'énergie et de temps de la part de nombre de nos membres, cette année 2018 a été également marquée par l'organisation de la journée technique consacrée aux Infrastructures Routières qui s'est tenue à l'IFSTAR le 15 mars dernier et qui a remporté l'adhésion massive des professionnels présents, saluant la qualité des contenus des conférences proposées.

D'autres temps forts ont bien sûr exigé l'implication de nos membres. Nous proposons des mises à jour régulières du site internet www.cfg.asso.fr, afin de faciliter le référencement et les recherches par mots clefs et afin de mettre en avant nos actualités.

Nous veillons particulièrement à faciliter la consultation par tous des contenus pédagogiques issus de nos travaux, et nous nous attachons le plus souvent possible à proposer leur traduction en anglais pour leur permettre de dépasser nos frontières.

Je suis pour ma part convaincue que la gratuité de ces contenus et le temps consacré bénévolement par nos membres à la transmission de leurs connaissances apporteront beaucoup à notre monde, que nous nous efforçons de construire durable. Parce que la transmission de la connaissance sur nos métiers passe aussi par l'Image, nous avons lancé ces derniers mois une nouvelle édition du Concours Photos, qui nous l'espérons nous permettra d'enrichir notre photothèque afin de proposer un autre regard sur vos chantiers et les matériaux et les hommes et les femmes avec lesquels vous travaillez au quotidien.

Enfin, pour nous permettre une communication la plus large possible, nous avons doté le CFG d'une page sur le réseau social LinkedIn. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'entre vous de suivre et de partager les actualités du comité avec vos réseaux.

Je compte sur vous pour nous aider à poursuivre notre travail de pédagogie pour diffuser nos connaissances sur les géosynthétiques et leurs applications et j'espère que nous partagerons tous ensemble de belles Rencontres !

Nathalie TOUZE-FOLTZ

Composition du bureau

— PRÉSIDENTE

Nathalie TOUZE-FOLTZ

IRSTEA - 1, rue Pierre Gilles de Gennes
92761 ANTONY Cedex
Tél. : 01 40 96 60 39
e-mail : nathalie.touze@irstea.fr

— 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

François CAQUEL

Tél. : 09 67 10 56 46
e-mail : françois.caquel@orange.fr

— 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Sébastien GUENAICHEAU

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
2, rue Yves Constantin
49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
Tél. : 02 41 96 18 96
e-mail : sebastien.guenaicheau@vinci-construction.com

— SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nicolas RACANA

FIBERTEX
218, Chaussée Jules César
95250 BEAUCHAMP
Tél. : 01 39 95 95 20
e-mail : nira@fibertex.com

— SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Guillaume STOLTZ

IRSTEA - 3275, rue Cézanne - CS 40061
13182 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 66 69 64
e-mail : guillaume.stoltz@irstea.fr

— TRÉSORIER

Benjamin CHEVROL

ARCADIS
127 boulevard Stalingrad
69626 VILLEURBANNE Cedex
Tél. : 06 78 41 21 98
e-mail : benjamin.chevrol@arcadis.com

— TRÉSORIERE ADJOINTE

Véronique HEILI

CEREMA EST
Laboratoire de Nancy
71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 31 60
e-mail : veronique.heili@cerema.fr

— PAST - PRÉSIDENT

Jean-Pierre MAGNAN

IFSTTAR
14-20 boulevard Newton
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex
Tél. : 01 81 66 82 60
e-mail : jean-pierre.magnan@ifsttar.fr

Collège



A-L BACKES (Mme)	DUPONT DE NEMOURS	3
F. CAQUEL		4
B. CHEVROL	ARCADIS	3
S. GUENAICHAU	VINCI CONSTRUCTION	3
V. HEILI	CEREMA	2
A. JOSEPH (Mme)	CEREMA	2
N. LAIDIE	TENCATE GEOSYNTHETICS	1
J.P. MAGNAN	IFSTTAR	2
J-F OUVRY	ANTEA GROUP	3
J-C PELLEZ	SOL SOLUTION	3
N. RACANA	FIBERTEX	3
P. ROSSIGNY	CEREMA	2
T. SAHM	SIPLAST ICOPAL	1
G. STOLTZ	IRSTEA	2
N. TOUZE-FOLTZ (Mme)	IRSTEA Antony	2

Coletanche® , l'étanchéité au service de l'environnement

SOLUTION

HYDRAULIQUE



SOLUTION

TRANSPORT



SOLUTION

DECHETS



SÉCURITÉ DES SOUDURES

COMPATIBILITÉ AVEC L'EAU POTABLE

- Canaux et plans d'eau
- Barrages
- Bassins et réservoirs

FORTE RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- Routes et fossés
- Chemins de fer
- Extrados

RÉSISTANCE CHIMIQUE

IMPERMÉABILITÉ AUX GAZ

- Confinement de déchets solides (domestiques, miniers, industriels) et liquides (bassins)
- Barrière Biogaz

Composées d'un géotextile en non tissé polyester imprégné de bitume, les géomembranes COLETANCHE®, certifiées ASQUAL, bénéficient d'une forte résistance mécanique et sont capables de s'adapter à toutes les formes de terrain et à tous les environnements. Elles résistent au vieillissement et aux agressions mécaniques et supportent des dispositifs de couverture en enrobés ou en béton.

La gamme de produits COLETANCHE® :

- > Des géomembranes en bitume élastomère : ES1 - ES2 - ES3 - ES4 - SC1

www.coletanche.com

COLETANCHE®

Activité des groupes de travail

GT Formation **p9**

GT Cellule de veille normative **p10**

GT Poinçonnement **p12**

GT Communication **p13**

GT Contrôle extérieur - Application de geomembranes **p14**

GT Guide d'utilisation des Normes de dimensionnement **p16**

GT Anti-remontée de fissures **p18**

JT IFSTTAR mars 2018 **p18**

Publications du CFG **p20**

GT Formation



L'objectif du groupe de travail « Formation » du CFG est de diffuser la connaissance technique sur les géosynthétiques en France.

L'année écoulée a vu l'équipe d'animation changer, avec pour mission de cerner les besoins et développer des supports en s'appuyant sur le vivier et les connaissances présents au sein du CFG. Il s'agit notamment de compléter l'offre de formation existante, constituée d'une formation initiale et de modules complémentaires, par un programme et des supports relatifs aux applications hydrauliques. En parallèle, les organismes de formation continue (ENPC, ENGEES, etc...) seront sollicités afin d'intégrer un volet géosynthétique à leur programme.

La préparation de MOOC et/ou de webinaire viendra compléter les offres plus traditionnelles de transmission des connaissances, avec une actualisation de la page web dédiée à la formation.

Merci aux membres du CFG pour leurs idées et leurs contributions afin de continuer de promouvoir et diffuser les connaissances dans le domaine des géosynthétiques.

Philippe DELMAS



GT Cellule de Veille Normative



Le GT normalisation* «Veille Normative» a pour vocation de suivre les évolutions normatives pour le compte du CFG et d'assurer l'interface avec le BNTRA. À ce titre il travaille à établir les bases d'une proposition pour permettre aux membres du CFG d'avoir un accès à SAGAWEB à l'avenir, à informer régulièrement le Conseil et les membres du CFG des travaux de la commission de normalisation géosynthétiques, à être aussi force de proposition sur la base des demandes des membres du CFG vis-à-vis de la CN-GSY / BNTRA en matière de nouveaux sujets de normalisation potentiels.

Le GT normalisation a transmis au CFG la liste des normes du domaine géotechnique remise à jour par le BNTRA fin novembre 2018, pour qu'elle soit accessible depuis le site web du CFG.

Il participe en outre à la gestion du soutien du CFG pour la participation aux réunions de normalisation européennes et internationales.

*L'animation du GT normalisation est assurée par
Agnès Joseph, (Cerema) Secrétaire de la CN Géosynthétiques
et Philippe Delmas, Président de la CN Géosynthétiques.*

Agnès JOSEPH & Philippe DELMAS

*La liste des normes françaises du domaine géotechnique
au 30 novembre 2018 est consultable sur le site du C.F.G. :*

www.cfg.asso.fr



Géotextiles Fibertex®

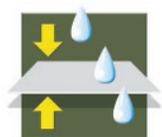
Les Géotextiles Fibertex permettent: une économie de matériaux, une installation rapide, la pérennité des ouvrages. Les Géotextiles Fibertex: la solution adaptée à tous les travaux de constructions.

Les applications: **Travaux de sonstruction • Aménagement de terrains • Travaux routiers • Tavaux hydrauliques • Systèmes de filtration et de drainage • Centres d'Enfouissement Technique et bassins d'étanchéité • Protection des pipes (gaz, eau, électricité)**

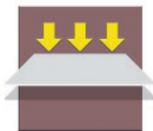
Les principales fonctions sont:



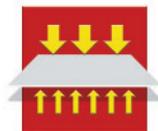
drainage



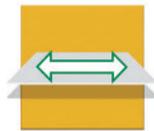
filtration



protection



séparation



renforcement

Fibertex France SARL

218, Chaussée Jules César

Beauchamp, F-95252 Taverny Cedex

Tel. +33 139 959 520 · Fax +33 139 959 521

nira@fibertex.com · www.fibertex.fr



Fibertex
NONWOVENS

GT Poinçonnement



Protection contre l'endommagement des géomembranes

Le groupe de travail œuvre depuis plusieurs années à l'analyse des connaissances sur l'endommagement par poinçonnement des géomembranes et aux méthodes de protection pour l'éviter.

Les ouvrages concernés sont les installations de stockage de déchets et les ouvrages hydrauliques, le dimensionnement en barrages et tunnels étant régi par des recommandations émanant d'autres organismes.

Actuellement, le groupe de travail a rédigé une version avancée du futur guide. Dans les préconisations en cours d'élaboration pour le dimensionnement d'un dispositif d'étanchéité par géomembrane, il est considéré l'essai index selon la norme européenne NF EN 13719 « Géosynthétiques - détermination de l'efficacité de protection à long terme des géosynthétiques en contact avec les géomembranes ». Pour préciser certaines valeurs issues de cet essai avec des valeurs de performance des géosynthétiques de protection, une étude complémentaire, soutenue financièrement par le CFG et l'Asqual, a été lancée au sein du groupe de travail et tous les producteurs de géosynthétiques de protection et un maître d'ouvrage qui participent activement à l'élaboration du guide financent des essais.

Les premiers résultats sont actuellement analysés par le groupe de travail et la fin de l'étude est prévue pour le second semestre 2019.

Guillaume STOLTZ



Géomembrane PEHD poinçonnée

GT Communication

Une année intense pour notre Groupe de Travail Communication

Cette année 2018 aura été marquée par plusieurs temps forts qui ont rythmé la communication du Comité et mobilisé la contribution de nombreux membres pour mener à bien ces actions : à l'instar de la journée technique consacrée aux infrastructures routières que nous avons organisée à l'IFSTTAR le 15 mars dernier, et de l'organisation de longue haleine des 12^{èmes} Rencontres Géosynthétiques, qui seront l'occasion de célébrer dignement le 40^{ème} anniversaire de notre Comité, dans l'esprit de convivialité cher à nos membres !

Organisées sur les terres de notre Vice-Président François Caquel, que nous savons, ô combien, attaché à sa région, ces Rencontres nancéennes seront sans nul doute à la hauteur de l'implication forte du comité d'organisation, et du comité scientifique, auquel nous devons pour cette édition encore un programme de conférences de grande qualité.

Pour l'organisation de ces deux événements, nous avons eu la satisfaction de voir se concrétiser plus fortement le travail de relations avec la presse que nous menons depuis plusieurs années à présent, par la présence d'une journaliste sur notre journée technique et plusieurs demandes presse liées aux contenus, et, pour nos prochaines Rencontres, par la concrétisation d'une dizaine de partenariats media avec des titres majeurs pour nos secteurs d'activité.

La lettre du CFG dont nous avons annoncé le lancement l'an passé, a vu le jour dès le premier trimestre 2018. Diffusée à plus de 10 000 professionnels, elle est ouverte par 15 % des destinataires. Notre site internet connaît depuis une augmentation moyenne de 25 % de visiteurs. Nous avons souhaité également faciliter le référencement et les recherches par mots clefs sur le site www.cfg.asso.fr et assurons des mises à jour régulières pour mettre en avant toutes nos actualités.

Ces derniers mois ont également été consacrés à la préparation de la 4^{ème} édition du concours photos du CFG lancé en novembre dernier. Une édition marquée par une dotation particulière qui sera faite à notre partenaire Ingénieurs sans Frontières, dans une démarche caritative en phase avec les valeurs chères au Comité.

Enfin, sous l'impulsion de notre Présidente, Nathalie Touze, le CFG est à présent doté d'une page LinkedIn grâce à laquelle nous vous espérons de plus en plus nombreux à suivre et à partager au maximum nos actualités avec vos réseaux.

Je vous remercie tous pour vos contributions régulières dans le cadre de nos projets de communication, communiqués de presse, retours d'expérience et témoignages.

**NOTRE TRAVAIL DE PÉDAGOGIE
REPOSE SUR VOTRE IMPLICATION.**

Yves DURKHEIM

GT Contrôle extérieur - Application de géomembranes

La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) est une loi française qui met en place, pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Dans ce cadre, le maître d'ouvrage est amené à déléguer au maître d'œuvre certains de ses pouvoirs en matière de contrôle technique et financier. Cependant et contrairement au secteur du bâtiment, il n'y a pas dans le domaine des infrastructures, d'obligations légales en matière de Contrôle Technique. C'est pour cette raison que l'Etat s'est doté de ses propres documents de référence (Circulaire n° 94-56 du 5 mai 1994, circulaire n°2001-65 du 18 septembre 2001, recommandation T1-87 de la Commission centrale des marchés aux maîtres d'ouvrage publics à propos de la gestion et de l'assurance de la qualité, ...) en matière de Contrôle Extérieur.

Le Contrôle Extérieur doit donc être intégré à une phase d'exécution des travaux. Ses missions doivent être bien définies (C.C.T.P) pour prévoir les étapes de ce contrôle et les modalités de prise en compte des mesures correctrices dans les différents contrats, notamment sur les questions financières et de planning. Ceci permettrait d'éviter l'inadéquation entre le risque présenté par l'ouvrage et son exploitation, et la mission de contrôle.

En l'absence de référentiel, la situation actuelle amène trop souvent les donneurs d'ordre à demander une mission de contrôle sans avoir établi de cahier des charges ce qui conduit à des offres techniques et financières très variables allant de la réelle mission complète intégrant les différentes étapes de la construction à la simple visite en fin de travaux. Dans ce dernier cas, ces missions tronquées ne permettent pas de contrôler la qualité de la réalisation des travaux et n'aident pas à la recherche des causes d'un dysfonctionnement par manque d'informations.

Le CFG a créé le GT « contrôle extérieur » afin d'établir, avec toutes les parties prenantes, les bonnes pratiques en la matière et mettre à leur disposition, un guide sur les règles de l'art du contrôle extérieur de la mise en œuvre des géomembranes.

La réunion de lancement a eu lieu le 6 février 2019. Les réunions suivantes viseront à définir :

- *Le « contrôle extérieur » et son contexte*
- *Les compétences techniques du contrôleur et les moyens techniques associés*
- *La prestation de contrôle extérieur*
- *Le contenu d'un « rapport type » de contrôle extérieur*

Les dates et compte-rendu des réunions sont disponibles auprès des animateurs.

Pierre LEBON & Laurent SAUGER



Etanchéité béton par plaques à crampons SURE GRIP® et ULTRA GRIP®



Etanchéité de réservoirs d'eau potable



HYDROCLICK®



Confinement vertical par palfeuille PEHD

AGRULOCK®

70 ans de savoir faire et d'innovation



- ↳ Géomembranes coextrudées :
- ↳ Géomembranes structurées
- ↳ PEHD ATEX
- ↳ PEHD Haute température (100°C)



Géofils armés COVERTOP®
Préfabrication jusqu'à 7 000m² par nappe

GT Guide d'utilisation des normes de dimensionnement

Ce guide est destiné à familiariser le plus grand nombre d'utilisateurs avec les solutions géosynthétiques, il est composé de plusieurs fascicules.

Un premier fascicule chapeau revient sur la terminologie spécifique aux géosynthétiques, décrit le contexte réglementaire qui définit notamment la ou les fonctions pertinentes d'un géosynthétique pour une application donnée, il précise les choix fondamentaux relevant de la maîtrise d'ouvrage préalablement à la conception. Ce premier fascicule compile également dans un grand tableau de synthèse l'ensemble des facteurs de dimensionnement à appliquer aux actions, paramètres du sol, résistances géotechniques, modèles de calcul et matériaux géosynthétiques. Il donne enfin la démarche à suivre pour la justification d'un produit vis-à-vis d'une performance de calcul requise.

Les autres fascicules, spécifiques à chaque famille d'ouvrages, décriront la place des géosynthétiques dans l'ouvrage et les mécanismes de fonctionnement pour permettre à l'utilisateur d'appréhender l'importance de certaines données requises pour le dimensionnement, la portée et les conséquences des choix qui lui incombent. Afin d'éviter des contentieux en phase d'exécution, ces fascicules s'emploieront à lister de manière la plus exhaustive possible les contraintes et points d'arrêt en phase de conception, voire même les dispositions à proscrire.

L'ensemble des données nécessaires au dimensionnement sont réparties en trois catégories : souhaitable, recommandée, obligatoire. Pour chaque type d'ouvrage, les spécifications relevant d'un dimensionnement seront listées avec le cas échéant les paramètres associés.

À travers des exemples concrets d'ouvrages courants traités dans ces fascicules, l'utilisateur aura un aperçu des performances usuelles des géosynthétiques pour les applications traitées.

Le fascicule chapeau doit encore faire l'objet d'un dernier examen alors même que la XP G 38063 (renforcement sur cavités) devrait être mise à l'enquête début 2019. Le premier fascicule thématique, relatif aux Installations de Stockage de Déchets, a été enrichi du travail effectué sur les deux derniers ouvrages de recommandations en cours de publication au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, relatifs l'un à la conception des extensions d'ISDND en appui sur des casiers anciens, l'autre à la conception des couvertures d'Installations de Stockage de Déchets Dangereux, Non Dangereux et Inertes (MTES 2019).

Après avoir traité l'ensemble des spécifications relevant du dimensionnement au stade de la prescription et de la justification, le GT travaille désormais sur la dernière partie du fascicule relative aux exemples de spécifications d'ouvrages courants.

Philippe DELMAS & Alain HERAULT

Firestone

GeoGard™ EPDM



Des performances fiables pour des environnements exigeants

Firestone GeoGard EPDM est une géomembrane en caoutchouc synthétique spécialement conçue pour des applications exigeantes qui ne tolèrent pas l'échec. Elle constitue une **solution durable, fiable et efficace** pour une large gamme d'applications liées à la protection de l'environnement, l'agriculture et l'industrie, tels que les bassins et canaux d'irrigation, bassins d'incendie, retenues d'altitude, bassins d'algues et d'aquaculture et bassins d'eaux usées.

En savoir plus: www.firestonebpe.com



Lining for life™

GT Anti-remontée de fissures

Le groupe de travail anti-remontée de fissures a écrit un document intitulé :

Recommandations pour l'emploi des géosynthétiques comme dispositifs retardant la remontée de fissure dans les infrastructures de mobilité.

L'objectif de ce document est de proposer des recommandations en matière de mise en œuvre et de contrôle des solutions géosynthétiques utilisées pour retarder la remontée de fissures au niveau de la surface des infrastructures routières.

Cette utilisation peut en effet s'avérer être une solution efficace pour allonger la durée de vie des couches de surfaces des chaussées. Mais cette efficacité ne peut être garantie si les produits utilisés sont inadaptés aux désordres rencontrés ou si leur mise en œuvre est mal réalisée, d'où l'importance de la note de recommandations écrite par le groupe de travail anti-remontée de fissures.

L'enquête pour recueillir les observations des membres du CFG a été menée et le document sera publié après prise en compte des ultimes observations.

Il restera à poursuivre le travail sur la question non traitée à ce jour de la méthode de dimensionnement mécanique de ces dispositifs.

Pascal ROSSIGNY

Journée Technique du 15 mars 2018

« Les Infrastructures routières : fonctions et apports des géosynthétiques »

110 personnes ont participé à la demi-journée technique organisée par le Comité Français des Géosynthétiques le 15 mars 2018 à l'Ifsttar (Marne-La-Vallée) sur le thème des fonctions et des apports des géosynthétiques dans les infrastructures routières.

Les avis d'experts et les cas pratiques se sont succédés et ont pu apporter aux différents intervenants du domaine présents des éclairages sur l'emploi des géosynthétiques, depuis les renforcements sur sols compressibles aux dispositifs anti-remontée de fissures, en abordant également les aspects de drainage, d'assainissement routier, d'étanchéité d'ouvrages souterrains, de renforcement des chaussées bitumineuses et d'empreinte environnementale.

Véronique HEILI

CIVIL ENGINEERING

ENKA[®]TUBE

POUR DÉSHYDRATION DES SEDIMENTS ET
DES BOUES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

- Jusqu'à 65% de réduction du volume des boues
- Excellents taux de déshydratation
- Technologie TITANtube



Enka[®]
Solutions

Low & Bonar

12 Rue de la Renaissance | CS 10 004
92184 Antony Cedex | T +33 1 57 63 67 40

Recommandations pour l'emploi des géotextiles dans le renforcement des ouvrages en terre

Les recommandations **décrivent de manière très complète** pour les différents types d'ouvrages de renforcement par géotextiles et produits apparentés **la conception et le dimensionnement des ouvrages**, en intégrant une large gamme de parements et de type d'ouvrages, la mise en œuvre, les spécifications et le contrôle des géosynthétiques.



Fascicule n°9 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Afin de tenir compte des dernières évolutions en matière de prise en compte de la sécurité liées à la normalisation européenne, il convient de **se rapporter aux dernières versions du projet de norme NF G 38064** étudié par la Commission de normalisation Géosynthétiques du BNSR.

Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géomembranes

Ce fascicule présente les différentes familles de géomembranes et définit ce qu'est une géomembrane. **Il introduit ensuite la notion de Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane (D.E.G.) où pour concevoir un ouvrage il faut tenir compte :**

- de la structure support,
- de la structure d'étanchéité,
- de la structure de protection (éventuelle).



Fascicule n°10 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Le fascicule aborde les thèmes suivants successivement :

- les matériaux constitutifs du D.E.G.,
- la conception et les paramètres à prendre en compte pour la conception,
- les aspects de mise en œuvre,
- enfin les aspects qualité (réception, garantie, assurances).

Ce fascicule permet une initiation exhaustive aux géomembranes pour tous les acteurs (Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'Œuvre, bureaux de contrôle, entreprises de terrassement, producteurs).

RENOLIT ALKORGEO



Rely on it.



RENOLIT ALKORPLAN
GEOMEMBRANES
PVC-P

ETANCHEITE PVC-P

RENOLIT France 5, rue de la Haye - Roissypôle le Dôme -CS 13943 - 95733 Roissy CDG
Cedex Tel : +33 (0)1 41 84 30 16 Fax : +33 (0)1 49 47 07 39

Recommandations générales pour l'utilisation des géosynthétiques dans les centres de stockage de déchets

L'ouvrage constitue un outil indispensable pour comprendre le rôle clé que jouent les géosynthétiques dans la **protection des écosystèmes environnant les stockages de déchets**. Ce fascicule, clair et concis, s'intéresse autant à la conception spécifique des C.S.D., qu'au rôle fondamental des géosynthétiques, ainsi qu'à leur mise en œuvre, leur contrôle et l'assurance de la qualité.



Fascicule n°11 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Reconnu par les autorités règlementaires, il est devenu **une référence incontournable**.

Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques

Les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques font appel à des spécificités de comportement dont la maîtrise aux stades de la conception et de la réalisation est déterminante pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages.



Fascicule n°12 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

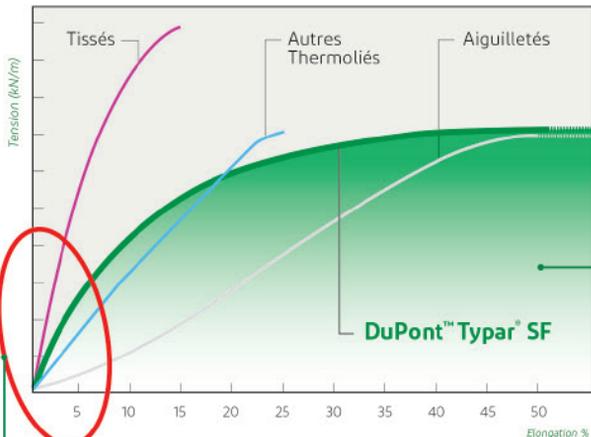
Le fascicule N°12 « **Recommandations Générales pour la Réalisation d'Étanchéité par Géosynthétiques Bentonitiques** » recense les règles de l'art qui s'appliquent à ces produits et propose un cadre général pour la mise en œuvre des contrôles nécessaires à la maîtrise des travaux.



DUPONT™ TYPAR® SF GEOTEXTILE

Exigez plus d'énergie

Le Secret est dans la courbe



- Une grande absorption d'énergie
- Un module initial élevé
- Une élongation importante (normalement > 50 %)
- Une filtration à long terme
- Une uniformité exceptionnelle

► Module initial élevé

Une déformation faible face aux contraintes de service
→ une réduction de la formation d'ornières

► Energie

Une combinaison entre module initial et élongation
→ une forte résistance à l'endommagement pendant l'installation

www.typargeo.com

Détection des fuites dans les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques

Consécutivement à la mise au point d'une grille de critères qui permet d'harmoniser le niveau d'information sur les différentes méthodes de détection de fuites dans les géomembranes existantes, la **rédaction d'un guide** à l'usage des potentiels utilisateurs de méthodes de détection de fuites a été achevée.

Le **guide** présente, pour les différentes catégories de méthodes les plus couramment utilisées, le principe de fonctionnement, les domaines d'application, les conditions d'utilisation ainsi que les ouvrages dont l'étanchéité peut être testée.



Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Guide pour la réalisation des planches d'essais pour endommagement

Le groupe a d'abord **défini une méthodologie** pour le dimensionnement des DEG. Ce dimensionnement s'appuie sur des essais index et de performance. La revue des normes d'essais susceptibles d'être utilisées en essai index ou performance a permis au groupe d'en retenir certaines. Le critère retenu pour traduire l'endommagement des géomembranes, quelle que soit leur nature, est la **perforation de celles-ci**.



Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

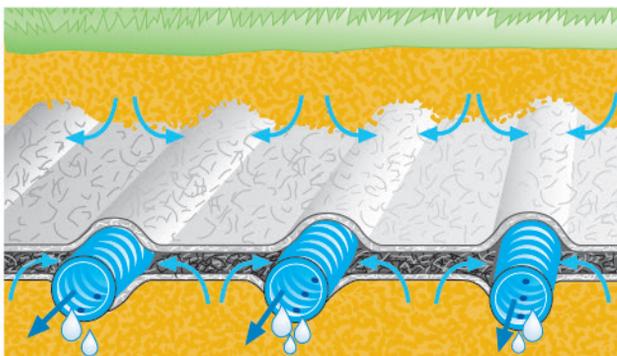
Importantes, les difficultés scientifiques révèlent le manque de connaissance partagée des mécanismes d'endommagement, tant les données sont limitées et disparates. Le groupe a commencé à synthétiser les connaissances acquises et l'expérience des participants.

Le groupe a élaboré un guide pour la réalisation de planches d'essais d'endommagement, planches destinées à étudier le comportement des DEG lors de leur mise en œuvre.

teragéos

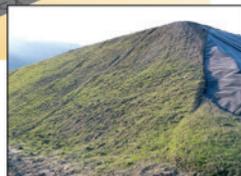
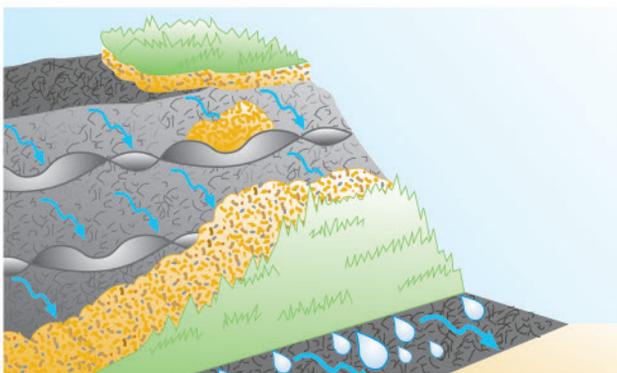
Fabricant
de produits
spéciaux
géocomposites
certifiés ISO

teradrain®
base drainante
synthétique



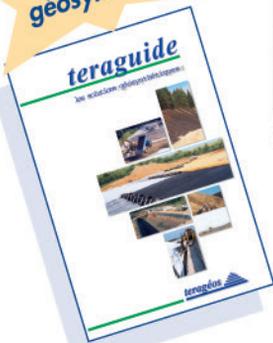
tapis drainants sous bâtiments, dans les CET et dans les bassins

teracro®
structure
géosynthétique à
reliefs d'accroche
filtrants...



tapis d'accroche des terres sur talus routiers et de bassin, couverture d'alvéoles

demandez
teraguide
les solutions
géosynthétiques



les solutions **géosynthétiques**
terageos.com

tél. 04 76 53 96 66 - fax 04 76 53 96 67
e-mail : global@terageos.com





Documents de marché

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Le Groupe de Travail « **Documents de Marché** » a rédigé des modèles pour les différents documents constitutifs du **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**, depuis le **Règlement de l'Appel d'Offres (RPAO)** jusqu'au Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité (PAQ). Ces documents doivent conduire à l'obtention d'une consultation claire, équitable et précise des acteurs d'une activité ayant un impact aussi déterminant sur le modelage de notre environnement.

Cinq modèles de documents sont disponibles sous **forme écrite**, sur **CD** et par **téléchargement** sur le site internet du CFG, il s'agit :

- du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres,
- du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- du Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- du Bordereau des Prix Unitaires,
- du Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité.

Géosynthétiques et érosion

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Les efforts du groupe de travail « Géosynthétiques et érosion » ont abouti à un **document riche en informations**. Ce nouveau guide apportera une meilleure connaissance de l'érosion pour les acteurs des travaux publics et de l'aménagement et il proposera une méthodologie, ainsi que des outils pour mettre en œuvre une stratégie de lutte contre l'érosion intégrant des géosynthétiques.

À **deux niveaux d'accès**, le guide pourra soit servir de **document de vulgarisation** sur les techniques de lutte contre l'érosion, soit **au jour le jour de référence** pour le projeteur qui y accèdera par lecture rapide des fiches.

Philippe REIFFSTECK
14-20 boulevard Newton
Cité Descartes
77 477 MARNE-LA-VALLÉE
philippe.reiffsteck@ifsttar.fr



**FOURNISSEURS
& APPLICATEURS**

DE GEOMEMBRANES



Spécialisés dans l'étude de dimensionnement
des réhabilitations des centres de stockage

Z.A. du Revorchon 2 • 1, rue Vaucanson 38230 CHAVANOZ
Tél. : 04 37 40 12 01 • Fax. : 09 57 21 23 75

contact@h2oenvironnement.fr

www.h2oenvironnement.fr



Rencontres géosynthétiques

Elles constituent la **manifestation de référence** des géosynthétiques tant par la qualité des échanges techniques que par leur convivialité reconnue.



Actes colloques RENCONTRES

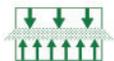
- Actes colloque Rencontres **2006** à **MONTPELLIER**
- Actes colloque Rencontres **2009** à **NANTES**
- Actes colloque Rencontres **2011** à **TOURS**
- Actes colloque Rencontres **2013** à **DIJON**
- Actes colloque Rencontres **2015** à **LA ROCHELLE**
- Actes colloque Rencontres **2017** à **LILLE**
- Actes colloque Rencontres **2019** à **NANCY**

*Les Actes des colloques Rencontres
sont téléchargeables sur www.cfg.asso.fr*

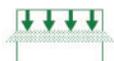
VIGANO



PAVITEX S.P.A.



SÉPARATION



PROTECTION



FILTRATION



DRAINAGE



CONTRÔLE DE L'ÉROSION



REFORCEMENT

Le contrôle de l'homme sur l'eau et la terre

L'entreprise est active dans le secteur des géosynthétiques depuis 1950, ce qui lui a permis d'acquérir une longue expérience. Notre gamme de géosynthétiques, développée pour répondre aux exigences dans les domaines de la géotechnique et du bâtiment, est ainsi subdivisée:

- * Géotextiles et géocomposites pour l'ingénierie géotechnique et environnementale
- * Géotextiles et géocomposites dans les systèmes d'étanchéité.



un monde de géosynthétiques

Viganò Pavitex SpA
via Carlinga, 35 - 24035 Curno (Bg) - Italie
Tel. + 39 035 201911 - Fax + 39 035 201936
geo.it@pavitex.com (Italie)
geo.exp@pavitex.com (export)
www.pavitex.com



Liste des membres par collège

Collège 1.....	p32
Collège 2.....	p32
Collège 3.....	p33
Collège 4.....	p35

Coordonnées des membres par collège

Collège 1.....	p36
Collège 2-3.....	p39
Collège 4.....	p60

Classement des membres par activité

Producteur/distributeur de géotextiles.....	p62
Producteur/distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques.....	p62
Applicateur de géomembranes.....	p63
Entreprise de B.T.P.....	p63
Bureau d'études/Ingénieur conseil.....	p63
Laboratoire de recherche et d'essais.....	p64
Établissement d'enseignement.....	p64
Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre.....	p64
Syndicat professionnel.....	p64
Divers	p64



Association Française des Applicateurs de Géomembranes

L'Association Française des Applicateurs de Géomembranes (AFAG) rassemble une profession structurée autour des certifications ASQUAL.



OBJECTIFS

En association avec les Maîtres d'œuvre et les Maîtres d'ouvrages :

- maintenir un niveau de qualité nécessaire dans l'art de réaliser des ouvrages étanches en **géomembranes** et d'en assurer la promotion dans le domaine des travaux hydrauliques et dans la protection de l'**environnement** ;
- assurer la pérennité des règles de l'art, créer un code de bonne conduite en instaurant la **certification** en adéquation avec les qualités professionnelles requises ;
- rechercher, étudier et mener à terme toute évolution et amélioration utile à la profession.



ACTIONS

Développer la **CERTIFICATION** des moyens humains et techniques des entreprises.
Promouvoir la **QUALITÉ**, la **DURABILITÉ** et la **SÉCURITÉ** sur chantiers.



ASQUAL

Liste des membres par collège

Collège 1

- AXTER COLETANCHE B. BREUL
- COLAS J.L. GAUTIER
- SIPLAST BMI T. SAHM
- SOPREMA SAS P. GUINARD
- TENCATE GEOSYNTHETICS P. FAVAND
- TERRE ARMEE N. FREITAG

Collège 2

- BOURLIER CEREMA CER Rouen
- BLASEN PONTS et CHAUSSÉES Luxembourg
- CHAHINE CEREMA Clermont-Ferrand
- CHAOUCH IRSTEA Aix en Provence
- DELAPORTE IREX
- DJERAN MAIGRE INSA Lyon
- DUBREUCQ IFSTTAR Nantes
- FARCAS IFSTTAR
- HAZA-ROZIER CEREMA - DSTREI
- HEILI CEREMA Nancy
- HEUMEZ CEREMA Île-de-France
- JENCK LABORATOIRE 3SR
- JOSEPH CEREMA Centre-Est
- LAMBERT IRSTEA Grenoble
- MAGNAN IFSTTAR
- MAILLER I.F.T.H.
- NICAISE IRSTEA Aix en Provence
- POULAIN IRSTEA Aix en Provence
- ROSSIGNY CEREMA - DIR. ITM
- STOLTZ IRSTEA Aix en Provence

- TALON.....POLYTECH' Clermont-Ferrand
- TOUZE-FOLTZ.....IRSTEA Antony
- VAN SCHOORS.....IFSTAR

Collège 3

- ABDELOUHAB.....AFITEXINOV
- ALLAGNAT.....EGIS GEOTECHNIQUE
- AMAT.....FIRESTONE BUILDING PRODUCTS EMEA
- AUBIN.....SODAF GEO
- BACHELEY.....VEOLIA RVD FRANCE
- BACKES.....DUPONT DE NEMOURS
- BAGHDAD.....MECAROUTE
- BEAUSSIER.....TÉRRASOL
- BEIRNAERT.....RYB COMPOSITES
- BERNARDEAU.....GEOBTP
- BLOQUET.....SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- BOURASSEAU.....NORTENE TECHNOLOGIES
- BROCHIER.....TERAGEOS
- BRUHIER.....HUESKER FRANCE SAS
- CASSAGNES.....RENOLIT
- CHEVRIER.....BRGM
- CHEVROL.....ARCADIS
- CIESIELSKI.....FONDASOL
- COLAS.....Low et Bonar Paris
- CONVELBO.....RYB COMPOSITES
- DEBURAUX.....DIP TECHNOLOGIES
- DE COLONGES.....DIVA PLASTIQUES
- DURKHEIM.....AFITEXINOV

Liste des membres par collège

- ESNAULT.....GEOBIO
- FAIVRE.....EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
- FOURNERET.....APAVE SUDEUROPE SAS
- FRISON.....SIKA FRANCE SAS
- FROISSARD.....ARKOGEOS
- GASTAUD.....FRANCE MACCAFERRI
- GASTEBOIS.....VEOLIA RVD NORD NORMANDIE
- GERARD.....YGD CONSEILS
- GIRAUD.....S.N.C.F. RESEAU
- GOURVAT.....D.G.O.
- GUENAICHEAU.....VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
- HEHNER.....NAUE APPLICATIONS
- LAC.....RYB COMPOSITES
- LEBON.....ASQUAL
- LEBRUN.....AFITEX
- LECOQ.....TERRAM
- LEROY.....USIRF
- LORILLON.....FLI FRANCE
- MACOR.....EGC GALOPIN
- MEUSY.....AGRU Environnement France
- MICOLLIER.....EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
- NAIT-ALI.....EDF - CEIDRE - TEG
- NAVARRO.....SICAM
- NOLLET.....WSP GROUP

- OLIVER H2O ENVIRONNEMENT
- OUVRY ANTEA
- PELLEZ SOL SOLUTIONS
- PIEYRE ATALUS
- RACANA FIBERTEX
- RIOT AFITEX
- ROBERT EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
- ROSSI BETOCONCEPT
- ROUDIER IREX
- SARBACH AFITEXINOV
- SCUERO CARPI TECH BV
- STRAUSS DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
- TARDIF AFITEX
- THOMASSET PROTERRA ENVIRONNEMENT
- VERBRUGGHE Low et Bonar Paris
- VIGANO VIGANO PAVITEX
- WALLEZ EUROVIA MANAGEMENT
- WEISS GSE LINING TECHNOLOGY

Collège 4

- BIGUET
- CROISSANT
- FOROGO
- PERFETTI
- BREUL
- DELMAS
- GOURC
- SAINTOT
- BREYNE
- DIDIER
- GIROUD
- CAQUEL
- FAYOUX
- LANGLOIS

Coordonnées des membres par collègue

Collège 1

— ASQUAL

M. LEBON Pierre
14, rue des Reculettes - 75013 PARIS
Tél. : 01 55 43 07 20
Fax : 01 55 43 07 29
e-mail : pierre.lebon@asqual.com

Suppléant :

M. FORTIN Freddy
e-mail : freddy.fortin@asqual.com

— AXTER COLETANCHE

M. BREUL Bertrand
143, avenue de Verdun
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 01 55 95 45 59
Mobile : 07 61 63 20 79
e-mail : bertrand.breul@axter.eu

— COLAS

M. GAUTIER Jean-Luc
7, place René Clair
92653 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
Tél. : 06 60 66 74 07
e-mail : jean-luc.gautier@colas.com

— SIPLAST-BMI

M. SAHM Thomas
23 - 25 avenue du Docteur Lannelongue
75014 PARIS
Tél. : 01 40 84 67 57
e-mail : thomas.sahm@bmigroup.com

Suppléant :

M. DE MAUNY Xavier
e-mail : xavier.de.mauny@bmigroup.com

— SOPREMA SAS

M. GUINARD Paul
CS 60121
67025 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 79 84 00
Tél. : 06 60 06 18 16
Fax : 03 88 79 84 01
e-mail : pguinard@soprema.fr

Suppléante :

Mme MERLET Sophie
e-mail : smerlet@soprema.fr

— TENCATE - GEOSYNTHETICS FRANCE SAS

M. LAIDIE Nicolas
9, rue Marcel Paul
BP 40080 - 95873 BEZONS Cedex
Tél. : 01 34 23 54 27
Fax : 01 34 23 53 48
Mobile : 06 70 86 65 24
e-mail : n.laidie@tencategeo.com
Site web : www.tencategeo.eu/fr

Suppléant :

M. FAVAND Patrick
Tél. : 01 34 23 53 52
e-mail : p.favand@tencategeo.com

— TERRE ARMEE SAS

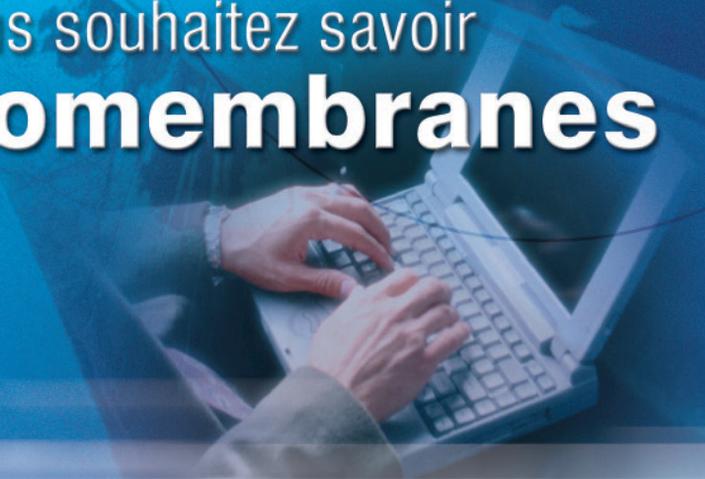
M. FREITAG Nicolas
280, avenue Napoléon Bonaparte
CS 60002 - 92506 RUEIL-MALMAISON Cedex
Tél. : 01 47 76 79 79
e-mail : nicolas.freitag@terre-armee.com

Suppléant :

M. ARESSY Matthieu
Tél. : 01 47 76 79 79
e-mail : matthieu.aresy@terre-armee.com



Tout
ce que vous souhaitez savoir
sur les **géomembranes**



E-mail : info@aprodeg.org



iPad

3:14 PM

100 %

SIPLANET

RESSOURCE DOCUMENTAIRE GÉNIE CIVIL

Découvrez Siplanet
L'application génie civil de Siplast !



Version 2 disponible,
TÉLÉCHARGEZ-LA VITE !



 **Siplast**



Accueil



Aide au choix



Recherche par produits



Produits favoris



Documents récents



Contact



Mon profil



Paramètres



Site Siplast.fr

BMI

Coordonnées des membres par collège

Collège 2 - 3

— AFITEXINOV

M. DURKHEIM Yves
13-15, rue Louis Bleriot
28300 CHAMPHOL
Tél. : 02 37 18 01 53
Fax : 02 37 18 01 60
e-mail : yves.durkheim@afitex.com

Suppléant :

M. BENAMU Didier
Tél. : 02 37 18 01 51
e-mail : afitex@afitex.com

Membres additionnels :

M. ABDELOUHAB Abdelkader
Tél. : 04 37 05 08 80
e-mail : abdelkader.abdelouhab@afitex.com

Mme RIOT Mathilde
Tél. : 02 37 18 01 96
e-mail : mathilde.riot@afitex.com

M. SARBACH Cedric
Tél. : 02 37 18 01 54
e-mail : cedric.sarbach@afitex.com

Mme TARDIF Emilie
Tél. : 02 36 58 91 24
e-mail : emilie.tardif@afitex.com

— AGRU Environnement France

M. MEUSY Jean-Luc
39, rue du Nord
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 71 52 23
Fax : 02 35 71 52 25
e-mail : jl.meusy@agru.fr

— ANTEA

M. OUVRY Jean-Frédéric
Région Paris - Centre - Normandie
Z.A.C. du Moulin
803, bd Duhamel du Monceau
CS 30602
45166 OLIVET Cedex
Tél. : 02 38 23 23 67
Fax : 02 38 23 23 79
e-mail : jean-frederic.ouvry@anteagroup.com

Suppléant :

M. PIRRION Thierry
Région Nord - Est - Synergie Park
5, avenue Louis Néel
59260 LEZENNES
Tél. : 03 20 43 25 55
Fax : 03 20 05 54 87
e-mail : thierry.pirriion@anteagroup.com

— APAVE SUDEUROPE SAS

M. FOURNERET Michaël
177, route de Sain Bel - BP 3
69811 TASSIN Cedex
Tél. : 04 72 32 33 96
Fax : 04 72 32 52 30
e-mail : michael.fourneret@apave.com

Suppléant :

M. BRUN Antoine
e-mail : antoine.brun@apave.com

Collège 2 - 3

— ARCADIS

M. CHEVROL Benjamin
127, boulevard Stalingrad
CS 90030 - 69626 VILLEURBANNE Cedex
Tél. : 06 78 41 21 98
e-mail : benjamin.chevrol@arcadis.com

Suppléant :

M. GISBERT Thierry
Tél. : 06 75 27 07 90
e-mail : thierry.gisbert@arcadis.com

— ARKOGEOS

M. FROISSARD Pierre
7, rue de l'Industrie
31320 CASTANET
Tél. : 05 62 71 86 50
e-mail : pierre.froissard@arkogeos.com

Suppléant :

M. MENTION Jérôme
e-mail : jerome.mention@arkogeos.com

— ATALUS sarl

M. PIEYRE André
Chemin de Bellegarde Vancia
69140 RILLEUX-LA-PAPE
Tél. : 04 78 88 73 57
Fax : 04 78 97 30 59
e-mail : atalus@atalus.fr

— BETOCONCEPT

M. ROSSI Dominique
16, boulevard de Cessole
06100 NICE
Tél. : 04 93 84 02 69
Fax : 04 93 52 58 41
e-mail : infos@betoconcept.com
Site web : www.betoconcept.com

— BRGM

M. CHEVRIER Boris
3, avenue Claude Guillemin
BP 6009
45060 ORLÉANS
Tél. : 02 38 64 30 66
Fax : 02 38 64 30 62
e-mail : b.chevrier@brgm.fr

— CARPI TECH BV PARIS BRANCH

M. SCUERO Alberto
68, rue Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél. : 33 1 789 00 381
e-mail : info@carpitech.com

Suppléant : M. CONTI Jean-Claude

— CEREMA - Siège

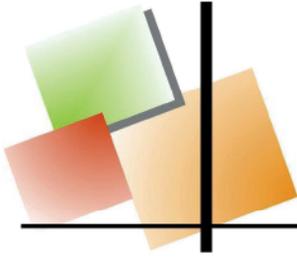
Mme HAZA-ROZIER Elisabeth
Cité des Mobilités
25, avenue François Mitterrand
CS 92803 - 69674 BRON Cedex
Tél. : 04 82 91 75 19 - 06 35 35 31 61
e-mail : elisabeth.haza-rozier@cerema.fr

— CEREMA - Normandie Centre

C.E.R.
Mme BOURLIER Céline
10, chemin de la Poudrière
CS 90245
76121 LE-GRAND-QUEVILLY Cedex
Tél. : 02 35 68 89 38
e-mail : celine.bourlier@cerema.fr

Suppléant :

M. MERCADIER Dimitri
Tél. : 02 35 68 89 38
e-mail : dimitri.mercadier@cerema.fr



TÉLÉPHONE : 01 34 18 24 32

info@d-geo.fr

TÉLÉCOPIE : 01 34 18 06 11

DGO DES GÉOSYNTHÉTIQUES

PASSION ET SAVOIR-FAIRE

Une gamme complète de géosynthétiques

- ✓ **Géotextiles tissés LF**
- ✓ **Géotextiles non tissés
aiguilletés Geo PP**
- ✓ **Géogrilles**



Géotextile aiguilleté Geo PP



Essai de traction

- ✓ **Géocomposites**
- ✓ **Fibres naturelles**
- ✓ **Géomembranes**

La société **DIP Technologies** commercialise des solutions d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques en France métropolitaine (y compris les DOM-TOM), et incluant l'Afrique francophone.

Dans le secteur de l'Environnement et des Travaux publics, elle commercialise tous les types de géosynthétiques bentonitiques utilisés dans le renforcement de barrière passive, les installations de stockage de déchets non dangereux et assimilés, les centres de stockage des déchets industriels dangereux et les ouvrages miniers.

Dans le secteur du Bâtiment, elle est le distributeur exclusif du procédé d'étanchéité VOLTEX, qui bénéficie d'un Avis Technique - N° 5/16-2531 auprès du CSTB. Il est mis en œuvre par des entreprises spécialisées et formées à cet effet.



DÉCHETS

INSTALLATION DE STOCKAGES
DE DÉCHETS NON DANGEREUX
ET ASSIMILÉS



CENTRE DE STOCKAGE
DES DÉCHETS INDUSTRIELS
DANGEREUX



CONFINEMENT DES
TERRES POLLUÉES



HYDRAULIQUE

IRRIGATION



CANAL ET BARRAGE



PROTECTION DES
NAPPES PHRÉATIQUES



SITES INDUSTRIELS

SITE MINIER



CENTRE DE STOCKAGE
D'HYDROCARBURES

CETCO[®]



www.diptechnologies.com

Tél : + 33 (0)4 72 51 05 95 / Fax : + 33 (0)4 78 70 01 74 / Mail : contact@diptechnologies.fr

Collège 2 - 3

— CEREMA - Île-de-France

Département Géosciences et Risques
M. HEUMEZ Samuel
Rue de l'Égalité Prolongée - BP 134
93352 LE BOURGET
Tél. : 01 48 38 81 39
Fax : 01 48 38 81 01
e-mail : samuel.heumez@cerema.fr

Suppléant :

M. SICARD Daniel
Tél. : 01 34 82 12 36

— CEREMA - ITM

Dir. Technique Infrastructures de transport et matériaux
M. ROSSIGNY Pascal
110, rue de Paris
77171 SOURDUN
Tél. : 01 60 52 33 61
e-mail : pascal.rossigny@cerema.fr

Suppléante :

Mme CHAHINE Marianne
e-mail : marianne.chahine@cerema.fr

— CEREMA Centre-Est

Laboratoire de Lyon
Cité des Mobilités
Mme JOSEPH Agnès
25, avenue François Mitterrand - Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 33 22
Fax : 04 72 14 33 43
e-mail : agnes.joseph@cerema.fr

Suppléante :

M. SAUGER Laurent
Tél. : 04 72 14 31 97
e-mail : laurent.sauger@cerema.fr

— CEREMA Est

Laboratoire de Nancy
Mme HEILI Véronique
71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 31 60
e-mail : veronique.heili@cerema.fr

Suppléant :

M. ALLARD Adrien
Tél. : 03 83 18 41 02
e-mail : adrien.allard@cerema.fr

— D.G.O.

M. GOURVAT Didier
7, rue Descartes
95330 DOMONT
Tél. : 01 34 18 24 32
Fax : 01 34 18 06 11
e-mail : dgo@free.fr

Suppléant :

M. FERRE Pascal
Port. : 06 45 45 31 62
e-mail : pascal@d-dgo.fr

— DIP TECHNOLOGIES

M. DEBURAUX Marc
8 B, rue Lombardie
Parc Aktiland 2 - CS 90005
69800 SAINT-PRIEST Cedex
Tél. : 04 72 51 05 95
e-mail : marc.deburaux@diptechnologies.fr

Suppléant :

M. BORODINE Olivier
Tél. : 06 18 88 08 74
e-mail : olivier.borodine@diptechnologies.fr

Collège 2 - 3

— DIVA PLASTIQUES

M. DE COLONGES Luc
Mas de Merle
12260 VILLENEUVE D'AVEYRON
Tél. : 05 65 81 64 21
Fax : 05 65 81 54 57
e-mail : divaplastiques@wanadoo.fr

— DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX

M. STRAUSS Didier
39, allée du Portugal
21800 QUETIGNY
Tél. : 03 80 70 10 00
Fax : 03 80 70 15 25
e-mail : dsc.dijon@orange.fr

— DUPONT DE NEMOURS

Mme BACKES Anne-Laure
Rue Général Patton
L - 2984 LUXEMBOURG
Tél. : (00) 352 3666 7056
e-mail : anne-laure.backes@dupont.com

Suppléant :

M. BUGIEL Andreas
Tél. : (00) 352 3666 4748
e-mail : andreas.bugiel@dupont.com

— E.D.F. / CEIDRE / TEGG

Mme NAIT-ALI Linda
Service Matériaux Génie Civil
905, avenue du Camp de Menthe
13097 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 95 96 17
Fax : 04 42 95 95 00
e-mail : linda.nait-ali@edf.fr

— EGC GALOPIN

M. MACOR Lionel
46, rue Jacques Mugrier
BP 52508
68057 MULHOUSE Cedex 2
Tél. : 03 89 33 44 59
e-mail : l.macor@galopin-sa.com

Suppléant

M. CHABERTIER Pierre
Green Park
7, avenue Christian Doppler
77700 SERIS
Port. : 06 19 70 34 78
e-mail : p.chabertier@galopin-sa.com

— EGIS GEOTECHNIQUE

M. ALLAGNAT Dominique
Département Géotechnique et Matériaux
3, rue du Dr. Schweitzer
38180 SEYSSINS
Tél. : 04 76 48 47 48
Fax : 04 76 48 44 47
e-mail : dominique.allagnat@egis.fr

Suppléant :

M. CARTAUD François
e-mail : francois.cartaud@egis.fr

— EUROVIA MANAGEMENT

M. WALLEZ Mathieu
Voie Romaine
BP 10626
57146 WOIPPY
Tél. : 03 87 51 12 13
e-mail : mathieu.wallez@eurovia.com

Suppléant :

M. MASDAN Mustapha
Tél. : 01 47 16 32 81
Port. : 06 66 07 54 79



sodafgeo.fr
sodaf-geo-industrie.fr

Fournisseurs et
applicateurs
de géomembranes
EPDM et PEHD

Chaudronnerie
plastique


SODAFGÉO

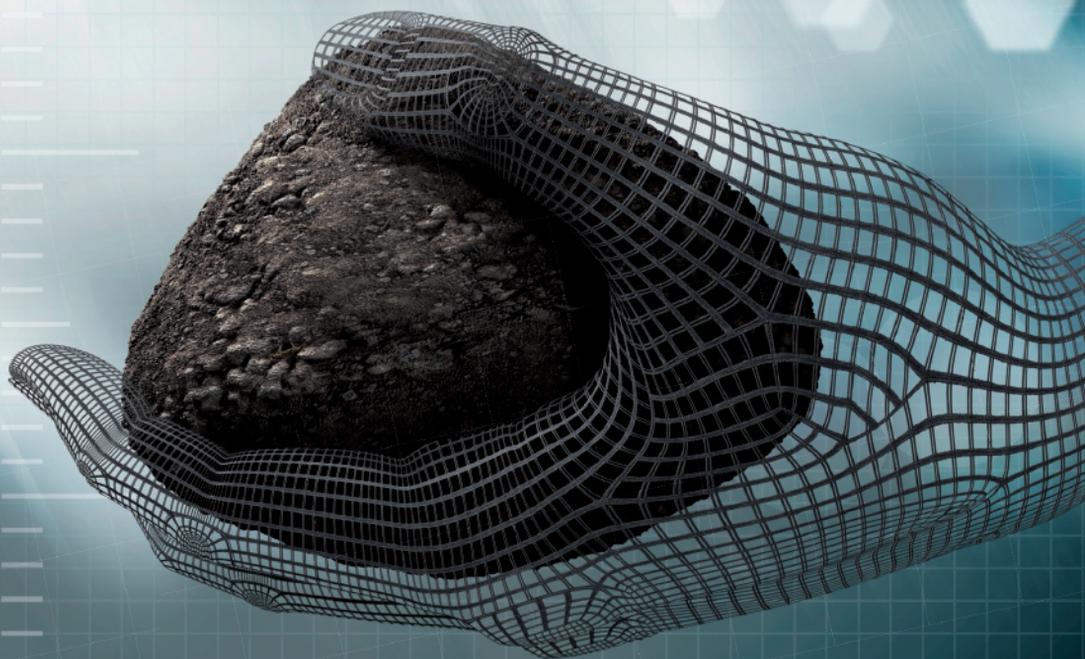
ÉTANCHÉITÉ INDUSTRIE

Tél. 02 51 24 40 15 / 02 51 24 52 40
ZI du Petit Bourbon - Belleville sur Vie
85170 BELLEVIGNY

Firestone
Firestone Building Products



ASQUAL



Votre succès dépend de vos résultats. C'est pourquoi vous pouvez compter sur nos solutions innovantes. Adaptés à vos besoins, nos produits testés et maintes fois éprouvés sur le terrain viennent renforcer vos projets. Découvrez le monde des géosynthétiques, découvrez HUESKER.



Votre projet entre de bonnes mains.

Collège 2 - 3

— EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

M. ROBERT Hervé
7, rue Colbert - BP 33
21601 LONGVIC Cedex
Tél. : 03 80 68 24 60
Fax : 03 80 65 85 41
e-mail : herve.robert@eurovia.com

— EUROVIA ETANCHEITE

M. MICOLLIER Vincent
175, avenue des Frères Lumière
BP 47
69726 GENAY Cedex
Tél. : 04 78 95 15 49
Fax : 04 78 32 05 84
e-mail : vincent.micollier@eurovia.com

Suppléant :

M. PONCHON DE ST ANDRE Vincent
e-mail : vincent.ponchon-de-st-andre@eurovia.com

— FIBERTEX FRANCE

M. RACANA Nicolas
218, chaussée Jules César
Beauchamp
95252 TAVERNY Cedex
Tél. : 01 39 95 95 20
Fax : 01 39 95 95 21
e-mail : nira@fibertex.com

Suppléante :

Mme LANGLOIS Sylvie
e-mail : sm@fibertex.com

— F.L.I. FRANCE SAS

M. MARTIN Etienne
Z.A. La Haute Limougière
21, rue Christophe Plantin
37230 FONDETTES
Tél. : 02 47 42 82 82
Fax : 02 47 49 97 30
e-mail : emartin@flifrance.com

— FIRESTONE BUILDING PRODUCTS EMEA

M. AMAT Bernat
Ikaroslaan 75
1930 ZAVENTEM - BELGIQUE
Tél. : 32 27 11 52 71
Port. : +32 (0474) 36 28 66
e-mail : bam@fbpe.be
Site web : www.firestonebp.com

— FONDASOL

M. CIESIELSKI Stéphane
BP 767
84035 AVIGNON Cedex
Tél. : 04 90 31 23 96
Fax : 04 90 32 59 83
e-mail : stephane.ciesielski@fondasol.fr

Suppléant :

M. ZERHOUNI Moulay
Tél. : 01 30 25 93 20
e-mail : moulay.zerhouni@fondasol.fr

— FRANCE MACCAFERRI

M. GASTAUD Sébastien
8, rue Pierre Méchain
Plateau de Lautagne - CS 80008
26901 VALENCE Cedex 9
Port. : 06 40 25 84 24
e-mail : s.gastaud@maccaferri.fr
Site web : www.maccaferri.com/fr

Suppléant :

M. LEFEVRE Pierre
Tél. : 06 30 23 58 81
e-mail : p.lefevre@maccaferri.fr

Collège 2 - 3

— GEOBIO

M. ESNAULT Didier
Bât 1C - 2^{ème} étage
137, rue Claude Balbastre
ZI Garosud Périrpark
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 15 90 50
Port. : 06 11 78 61 42
e-mail : d.esnault@geobioetancheite.com

Suppléant :

M. FERNANDEZ Aurelio
DIRECTION GÉNÉRALE
Miniparc des Andes - ZA Courtabœuf
6, avenue des Andes - Bâtiment 4
91940 LES ULIS
Port. : 06 79 89 81 22
e-mail : a.fernandez@geobioetancheite.com

— GEO BTP

M. BERNARDEAU Gilles
BP 17
18160 LIGNIERES
Tél. : 02 48 60 01 40
Fax : 02 48 60 06 41
e-mail : gbernardeau@geobtp.fr

— G.S.E. LINING TECHNOLOGY

M. WEISS Bernhard
Normannenweg 28
20537 HAMBOURG
Allemagne
Tél. : +49 40 767 420
Fax : +49 40 767 4234
e-mail : bweiss@gseworld.com

— H2O ENVIRONNEMENT

M. OLIVER Pierre
Le Village 01800 SAINT-ELOI
Tél. : 04 37 40 12 01
e-mail : oliver.pierre@h2oenvironnement.fr

— HUESKER FRANCE SAS

M. BRUHIER Johann
Parc de la Manufacture
12, rue Jacques Coulaux
67190 GRESSWILLER
Tél. : 03 88 78 26 07
Fax : 03 88 78 26 19
e-mail : johann.bruhier@huesker.fr

Suppléant :

M. ARAB Rabah
e-mail : rabah.arab@huesker.fr
Site web : www.huesker.fr

— IFSTTAR

M. MAGNAN Jean-Pierre
14-20, boulevard Newton - GERS
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2
Tél. : 01 81 66 82 60
e-mail : jean-pierre.magnan@ifsttar.fr
Site web : www.ifsttar.fr

Membres additionnelles :

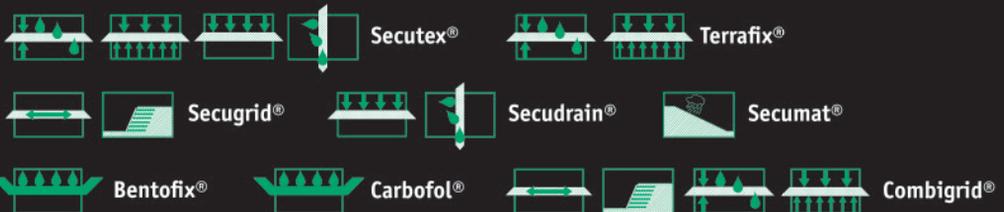
Mme FARCAS Fabienne
Tél. : 01 81 66 84 14
e-mail : fabienne.farcas@ifsttar.fr
Mme VAN SCHOORS Laetitia
Tél. : 01 81 66 83 79
e-mail : laetitia.van-schoors@ifsttar.fr

— IFSTTAR

M. DUBREUCQ Thierry
Dpt Géotechnique environnement et risques
Route de Bouaye
44340 BOUGUENNAIS
Tél. : 02 53 59 55 24
e-mail : thierry.dubreucq@ifsttar.fr



Solutions géosynthétiques et géotechniques



TenCate Geosynthetics votre partenaire de référence !

Leader depuis plus de 40 ans, nous fabriquons et distribuons des textiles techniques adaptés et innovants (tissés, non-tissés, géogrilles, géocomposites...) qui apportent une valeur ajoutée aux infrastructures et qui sont respectueux de l'environnement tout en préservant les ressources naturelles.

Nos atouts ?

- Une gamme complète
- Une aide personnalisée au dimensionnement
- Une assistance et des conseils d'installation

Un projet ?

Nous vous fournissons la solution.

Contactez-nous

service.fr@tencategeo.com

+33 (0)1 34 23 53 63



TENCATE
Rock

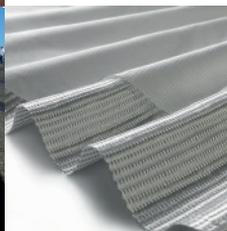
TENCATE
Miragrid



TENCATE
Geolon



TENCATE
Bidim



TENCATE
Polyfelt



TenCate Geosynthetics France S.A.S

9 rue marcel Paul B.P 40080

F-95 873 Bezons Cedex

Tel : +33 (0)1 34 53 63

service.fr@tencategeo.com | www.tencategeo.eu

TENCATE
GEOSYNTHETICS

Collège 2 - 3

— I.F.T.H.

M. MAILLER Philippe
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY Cedex
Tél. : 04 72 86 16 45
Fax : 04 78 43 39 66
e-mail : pmailler@ifth.org

— INSA DE LYON

Mme DJERAN-MAIGRE Irini - LGCIE
Domaine Scientifique de la Doua
34, avenue des Arts - BAT. J.C.A. Coulomb
69621 VILLEURBANNE Cedex
Tél. : 04 72 43 63 66
Fax : 04 72 43 85 20
e-mail : irini.djeran-maigre@insa-lyon.fr

Suppléante :

Mme POTHIER Catherine
Tél. : 04 72 43 63 16

— IREX

M. ROUDIER Jacques
9, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 32 79
Fax : 01 43 59 41 93
e-mail : contact@irex.asso.fr

Suppléant :

M. LEMOINE Pascal

— IRSTEA - Aix-En-Provence

M. STOLTZ Guillaume
3275, route de Cezanne
CS 40061
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5
Tél. : 04 42 66 69 64
e-mail : guillaume.stoltz@irstea.fr

Suppléante :

Mme BAMBARA Gisèle
Tél. : 04 42 66 69 61
e-mail : gisele.bambara@irstea.fr

Membres additionnels :

Mme NICAISE Sylvie
Tél. : 04 42 66 99 54
e-mail : sylvie.nicaise@irstea.fr
M. CHAOUCH Naïm
Tél. : 04 42 66 79 45
e-mail : naim.chaouch@irstea.fr
M. POULAIN Daniel
Tél. : 05 57 89 09 97
e-mail : daniel.poulain@irstea.fr

— IRSTEA - Antony

Mme TOUZE-FOLTZ Nathalie
1, rue Pierre Gilles de Gennes
CS 10030
92761 ANTONY Cedex
Tél. : 01 40 96 60 39
Fax : 01 40 96 62 70
e-mail : nathalie.touze@irstea.fr

— IRSTEA - Grenoble

M. LAMBERT Stéphane
Domaine Universitaire
2, rue de la Papeterie
BP 76
38402 ST-MARTIN-D'HERES
Tél. : 04 76 76 27 94
Fax : 04 76 51 38 03
e-mail : stephane.lambert@irstea.fr

— LABORATOIRE 3SR

Mme JENCK Orianne
Domaine Universitaire
BP 53
38041 GRENOBLE Cedex 9
Tél. : 04 76 82 70 72
Fax : 04 76 82 70 43
e-mail : orianne.jenck@univ-grenoble-alpes.fr

Suppléant :

M. VILLARD Pascal
Tél. : 04 56 52 86 28
e-mail : pascal.villard@univ-grenoble-alpes.fr

Collège 2 - 3

— Low & Bonar Paris

Mme COLAS Myriam
77, esplanade du Général de Gaulle
Tour Opus 12
La Défense 9
92914 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Tél. : 01 57 63 67 40
e-mail : myriam.colas@lowandbonar.com

Suppléant :

M. HERAULT Alain
e-mail : alain.herault@lowandbonar.com
Site : www.lowandbonar.com

Membre additionnel :

M. VERBRUGGHE Sébastien
e-mail : sebastien.verbrugghe@lowandbonar.com

— MECAROUTE

M. BAGHDAD Ali
68, avenue des Guillaeraies
92018 NANTERRE
Tél. : 01 40 97 55 30
Fax : 01 47 25 10 69
e-mail : ali.baghdad@mecaroute.fr

— NAUE APPLICATIONS

M. HEHNER Aristide
49, avenue Marcellin Berthelot
38200 VIENNE
Tél. : 04 74 78 38 10
Fax : 04 74 78 38 14
e-mail : geosynthetiques@naue.fr

Suppléant :

M. NACIRI Omar
Port. : 06 79 65 61 20
e-mail : onaciri@bbgeo.com

— NORTENE TECHNOLOGIES S.A.S. (INTERMAS GROUP)

M. BOURASSEAU Thierry
13, avenue de la Rotonde
CS 70905
59465 LOMME Cedex
Port. : 06 85 05 85 81
e-mail : tbourasseau@intermasgroup.com

Suppléant :

M. SANCHEZ Ricardo
Service Commercial :
e-mail : rsanchez@intermasgroup.com

— POLYTECH' CLERMONT FERRAND

Mme TALON Aurélie
Département Génie Civil
24, avenue des Landais
BP 206
63174 AUBIERE Cedex
Tél. : 04 73 40 75 27
Fax : 04 73 40 74 94
e-mail : aurelie.talon@polytech.univ.bpclermont.fr

— PONTS ET CHAUSSÉES DU LUXEMBOURG

M. BLASEN Georges
23, rue du Chemin de Fer - BP 17
L.8005 BERTRANGE
Tél. : (352) 310 502 201
e-mail : georges.blasen@pch.etat.lu

— PROTERRA ENVIRONNEMENT

M. THOMASSET Clément
Z.A.I. des Bruyères
3, avenue Le Verrier
78190 TRAPPES
Tél. : 01 34 00 15 80
Fax : 01 34 00 15 83
e-mail : c.thomasset@proterra-environnement.com
Site web : www.proterra-environnement.com



MAITRISE D'ŒUVRE ET EXPERTISES

- Installations de stockage de déchets
- Projets géotechniques/Instrumentation
- Aménagements hydrauliques
- Infrastructures urbaines et de transport

CONTROLE DE L'INTEGRITE DES GEOMEMBRANES

- Contrôles externes ou extérieurs
- Détections géoélectriques de fuite



WSP France

33 Allée Champrond
38330 SAINT ISMIER
Tél 04.80.70.04.22
www.wsp.com

SOL SOLUTION
L'innovation sur de solides appuis

*Ingénierie géotextile
Soutènements en sol renforcé*

WWW.SOL-SOLUTION.COM

SOLUTION COMPLETE GÉOTEXTILE ALVEOLAIRE M35

- Dimensionnement mission G3 (NF P 94-500)
- Fourniture des géotextiles et des structures de parement
- Assistance sur chantier
- Contrôles et suivis d'exécution

SOL SOLUTION

ZA des Portes de Rom Nord
23 avenue Georges Gershwin
BP 178 - 63204 RIOM Cedex
FRANCE

T +33 (0)4 73 64 74 64

F +33 (0)4 73 64 74 60

M contact@sol-solution.com

www.sol-solution.com



Nous ouvrons la voie aux idées neuves...

EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Depuis plus de 20 ans, les équipes d'EUROVIA Dijon vous accompagnent dans tous vos projets de protection de l'environnement.

Nous mettons notre expérience, acquise dans les terrassements et l'étanchéité par géomembrane, au service de :

- vos créations de casiers et installations de stockage de déchets
- vos conceptions de projets
- vos aménagements de couvertures
- vos réalisations de bassins autoroutiers
- vos lagunages industriels
- vos bassins de rétention et stockage
- vos confinements de matériaux pollués



Création de bassins, terrassements et étanchéité



Bassin de rétention d'eau

Entreprise,
responsables de
chantier et
soudeurs certifiés
ASQUAL



Contact :
Daniel RENAULT
03.80.68.24.60
daniel.renault@eurovia.com

Collège 2 - 3

— RENOLIT

M. CASSAGNES Philippe
Roissypôle Le Dôme
5, rue de la Haye - BP 10943
Tremblay en France
95733 ROISSY CDG Cedex
Tél. : 01 41 84 30 28
Fax : 01 49 47 07 39
e-mail : philippe.cassagnes@renolit.com

— RYB COMPOSITES

M. BEIRNAERT Pierre
Route d'Orléans
45600 SULLY-SUR-LOIRE
Port. : 06 70 07 88 04
Fax : 02 38 37 71 00
e-mail : pierre.beirnaert@ryb.fr

Suppléant :

M. GREAU Philippe
Z.I. de la Feuillouse
03150 VARENNES-SUR-ALLIER
Port. : 06 08 75 19 64
e-mail : philippe.greau@ryb.fr

Membres additionnels :

M. CONVELBO Leny
Tél. : +27 (0) 66 461 0598
e-mail : leny.convelbo@ryb.fr
M. LAC Bastien
Tél. : +52 (1) 55 2109 4136
e-mail : bastien.lac@ryb.fr

— SICAM

M. NAVARRO Jean-Michel
BP n°1
81240 ALBINE
Tél. : 05 63 97 58 40
Fax : 05 63 98 45 58
e-mail : sicam@sicam-sa.fr

Suppléant :

M. FABRE Patrick
e-mail : fabre@sicam-sa.fr

— SIKA FRANCE SAS

M. Frison Pascal
Direction Activité Etanchéités
84, rue Edouard Vaillant - BP 104
93351 LE BOURGET Cedex
Tél. : 01 43 11 11 11
Fax : 01 43 11 11 10
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com
Site web : fra.sika.com

Suppléant :

M. CAMELIN Daniel
e-mail : camelin.daniel@fr.sika.com

— S.N.C.F. RÉSEAU

M. GIRAUD Hubert
Direction des Projets Franciliens
1/7, place aux Etoiles
93212 LA-PLAINE-ST-DENIS Cedex
Tél. : 01 71 29 91 98
e-mail : hubert.giraud@reseau.sncf.fr

Suppléant :

S.N.C.F. RÉSEAU
M. CALON Nicolas
Dir. des Suites Rapides
18, rue de Dunkerque
75018 PARIS
Tél. : 01 71 32 31 82
Port. : 06 17 18 04 85
e-mail : nicolas.calon@reseau.sncf.fr

— SODAF - GEO

M. AUBIN Stéphane
Z.I. du Petit Bourbon
85170 BELLEVILLE-SUR-VIE
Tél. : 02 51 24 40 32
Fax : 02 51 24 40 09
e-mail : stephane.aubin@sodafgeoindustrie.fr

Renforcement, Drainage, Etanchéité



Ouvrages Renforcés
Drainage des Sols
Infrastructures Routières
Environnement

Tél. : +33 (0)2 37 18 01 51 · Courriel : afitex@afitex.com

www.afitex.com

Collège 2 - 3

— SOL SOLUTION

M. PELLEZ Jean-Christophe
Z.A. des Portes de Riom Nord
BP 178
63204 RIOM Cedex
Tél. : 04 73 64 74 84
Fax : 04 73 64 74 80
e-mail : jcpellez@sol-solution.com

— SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION

Mme BLOQUET Carole
TOUR CB 21 - 16, place de l'Iris
92040 PARIS LA DÉFENSE
Tél. : 01 58 81 31 16
e-mail : carole.bloquet@suez.com

Suppléant :

Mme MEYDIOT Véronique
e-mail : veronique.meydiot@suez.com

— TENSAR INTERNATIONAL

M. MEKKAOUI Abdelghani
46, rue Victor Hugo
69200 VENISSIEUX
Tél. : 04 78 67 62 13
Fax : 04 78 67 65 29
e-mail : mekkaoui@tensar.fr

— TERAGEOS

M. BROCHIER Patrick
404 et 364 allée de l'Emporey
38113 VEUREY-VOROIZE
Tél. : 04 76 53 96 66
Fax : 04 76 53 96 67
e-mail : pbrochier@terageos.com

— TERRAM

(A Berry Plastics Company)

Fiberweb Geosynthetics Ltd
M. LECOQ Jean-Marc
Blackwater Trading Estate
The Causeway
MALDON ESSEX CM9 4GG
Royaume-Uni
Tél. : 06 23 83 38 28
e-mail : lecoq-jean-marc@orange.fr

— TERRASOL

M. BEAUSSIER Alexandre
CS 71230
42-52, quai de la Rapée
75583 PARIS Cedex 12
Tél. : 04 27 85 49 35
e-mail : a.beaussier@setec.com

Suppléant :

M. YAHIA AISSA Mourad

— TRACTEBEL ENGINEERING

M. HOFFER Benoît
Boulevard Simon Bolivar, 34 - 36
1 000 BRUXELLES (Belgique)
Tél. : 32 2 773 99 11
Fax : 32 2 773 79 80
e-mail : benoit.hoffer@tractebel.engie.com

— USIRF

Mme LEROY Christine
9, rue de Berri
75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 32 81
Fax : 01 42 25 89 99
e-mail : christine.leroy@usirf.com



Drainage

Conseil d'administration, renouvelé par tiers tous les ans

- **Président** : Patrick Favand (TenCate Geosynthetics)
- **Vice-Président** : Sébastien Verbrugge (Bonar France)
- **Trésorier** : Sylvie Langlois (Fibertex France)
- **Secrétaire Général**: Carl Festré (Dupont de Nemours)
- **Administrateurs** : Ali Baghdad (Bonar Hongrie)



Protection d'étanchéité



Séparation - Filtration
Renforcement

Membres

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Afitexinov • Beaulieu Technical Textiles • Bonar • Dupont de Nemours • Edilfloor • Fibertex France • Geo & Tex 2000 | <ul style="list-style-type: none"> • Maccaferri • RYB Composites • Sicam SA • TenCate Geosynthetics France • Terageos • Vigano Pavitex |
|---|--|



Contactez nous pour toute information technique

AFPGA
9 rue du Gué
92500 Rueil Malmaison

Tel : 01 41 96 91 41
Fax : 01 41 96 91 05

Collège 2 - 3

— VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

M. GASTEBOIS Mathias
18/20, rue Henri Rivière
BP 91013 - 76121 ROUEN Cedex 1
Tél. : 02 32 08 54 48
Fax : 02 32 08 54 45
e-mail : mathias.gastebois@veolia.com

Suppléant :

M. LIARD Jonathan
e-mail : jonathan.liard@veolia.com

— VEOLIA RVD France

Mme BACHELEY Hélène
30, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 85 57 84 30
e-mail : helene.bacheley@veolia.com

— VIGANO PAVITEX

M. VIGANO Marco
35, via Carlinga
24035 CURNO BG ITALIE
Tél. : +39 035 20 19 11
Fax : +39 035 20 19 36
e-mail : m.vigano@pavitex.com

Suppléant :

M. BOT Ramon
e-mail : r.bot@pavitex.com

— VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

M. GUENAICHEAU Sébastien
Anjou Actiparc St Jean
2, rue Yves Constantin
BP 80025
49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
Tél. : 02 41 96 18 96
Fax : 02 41 96 18 98
e-mail : sebastien.guenaicheau@vinci-
construction.com

— WSP FRANCE

Mme NOLLET Aurélie
33, allée Champrond
38330 SAINT-ISMIER
Tél. : 04 80 70 04 28
e-mail : aurelie.nollet@wsp.com

Suppléant :

M. REY Daniel
e-mail : daniel.rey@wsp.com

— YGD CONSEIL

M. GERARD Yves
Consultant en Géosynthétiques
24, rue de la Gargouillère
44360 ST-ETIENNE-DE-MONTLUC
Port. : 06 03 25 56 22
e-mail : ygd-conseil@orange.fr

Suppléant :

M. RAVON Robert
Port. : 06 49 89 87 71
e-mail : robert_ravon@ygdconseil.fr

Coordonnées des membres par collège

Collège 4

— M. BIGUET Robert

8, rue de la Prospérité
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE
Port. : 06 20 27 73 47
e-mail : catrob@hotmail.fr

— M. BREUL Bernard

8, rue du lieutenant Basset
15400 RIOM-ÈS-MONTAGNE
Port. : 06 62 53 07 08
e-mail : breul@outlook.com

— M. BREYNE Nicolas

144, route de la Prieuré
45110 GERMINY-DES-PRÉS
Port. : 06 47 19 82 80
e-mail : n.breyne@orange.fr

— M. CAQUEL François

Tél. : 09 67 10 56 46
Port. : 06 83 28 43 25
e-mail : francois.caquel@orange.fr

— M. CROISSANT Didier

135, route de la Reine
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 06 16 75 27 48
e-mail : didier.croissant41@gmail.com

— M. DELMAS Philippe

2, square Ampère
78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Port. : 06 85 86 39 91
e-mail : philippe.delmas589@orange.fr

— M. DIDIER Gérard

22, avenue de la République
69500 BRON
Port. : 06 14 61 93 88
e-mail : gege.didier@cegetel.net

— M. FAYOUX Daniel

13, rue des Chardonnerets
86000 POITIERS
Tél. : 09 83 43 00 88
Port. : 06 08 70 17 60
Fax : 09 81 40 42 64
e-mail : daniel.fayoux5212@orange.fr

— M. FOROGO Wilfried

IRSTEA AIX EN PROVENCE
3275 Route Cézanne - CS40061
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5
Tél. : 04 42 66 69 90
e-mail : wilfried.forogo@irstea.fr

— M. GIROUD Jean-Pierre

134, avenue Montaigne
75008 PARIS
Port. : 06 31 10 68 77
e-mail : jpg@jpgiroud.com

— M. GOURC Jean-Pierre

4, rue du 16 Août 1944
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
Port. : 06 87 86 08 73
e-mail : jean-pierre.gourc@gmail.com

— M. LANGLOIS Christian

61, chaussée Jules César
95250 BEAUCHAMPS
Port. : 06 09 68 29 59
e-mail : CHLANGLOIS@wanadoo.fr

— M. PERFETTI Jacques

71, avenue des pages
78110 LE VÉSINET
Port. : 06 81 10 32 62
e-mail : perfetti.jacmic@noos.fr

— M. SAINTOT Jacques

17, avenue Albert 1er
95600 EAUBONNE
Port. : 06 79 36 49 90
e-mail : jac5tot@gmail.com



**VALORISE
VOS PRODUITS
ET SERVICES DU SECTEUR
GÉOSYNTHÉTIQUES**

1990



1993



1998



2009



**PAR DES CERTIFICATIONS
DE QUALITÉ À LA FRANÇAISE**

LES MISSIONS

ASQUAL (ASSOCIATION QUALITE) a pour mission principale de participer à la promotion de la qualité. Elle a vocation à faire progresser la qualité des produits, services ou organisations des professionnels s'engageant dans une démarche de certification **ASQUAL**.

LES VALEURS

L'association défend des valeurs fondamentales pour ses activités d'évaluation :

- **Impartialité,**
- **Compétences techniques,**
- **Confidentialité,**
- **Confiance**
- **Partage des connaissances et d'informations**

Classement des membres par activité

Producteur/distributeur de géotextiles

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- D.G.O.
- DUPONT DE NEMOURS
- FIBERTEX
- FRANCE MACCAFERRI
- HUESKER FRANCE SAS
- Low & Bonar
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- NORTENE TECHNOLOGIES
- RYB COMPOSITES
- SICAM
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TENSAR INTERNATIONAL
- TERAGEOS
- TERRAM FIBERWEB
- VIGANO PAVITEX

Producteur/distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- AXTER COLETANCHE
- COLAS
- D.G.O.
- DIP TECHNOLOGIES
- DIVA PLASTIQUES
- FIBERTEX
- FIRESTONE BUILDING PRODUCTS
- FRANCE MACCAFERRI
- G.S.E. LINING TECHNOLOGY
- HUESKER FRANCE SAS
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- RENOLIT
- RYB COMPOSITES
- SIKA FRANCE SAS
- SIPLAST-BMI
- SOPREMA SAS
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TERAGEOS

Applicateur de géomembranes

- CARPI TECH BV
- COLAS
- DIVA PLASTIQUES
- EGC GALOPIN
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- FLI FRANCE
- GEOBIO
- H2O ENVIRONNEMENT
- PROTERRA ENVIRONNEMENT
- SODAF GEO
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Entreprise de B.T.P.

- ARKOGEOS
- COLAS
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- GEOBIO
- GEO BTP
- H2O ENVIRONNEMENT
- TERRE ARMÉE
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Bureau d'études / Ingénieur conseil

- ANTEA
- ARCADIS
- BETOCONCEPT
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
- EGIS GEOTECHNIQUE
- FONDASOL
- SOL SOLUTION
- TERRASOL
- TRACTEBEL ENGINEERING
- YGD CONSEIL

Classement des membres par activité

Laboratoire de recherche et d'essais

- APAVE SUD EUROPE
- BRGM
- CEREMA CER ROUEN
- CEREMA IDF
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- CEREMA ROUEN
- E.D.F. CEIDRE-TEGG
- FONDASOL
- INSA DE LYON
- I.F.T.H.
- IFSTTAR
- IREX
- IRSTEA AIX EN PROVENCE
- IRSTEA ANTONY
- IRSTEA GRENOBLE
- L.P.C. LUXEMBOURG

Etablissement d'enseignement

- INSA DE LYON
- LABORATOIRE 3SR
- POLYTECH' CLERMONT-FERRAND

Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre

- CEREMA D.T. ITM
- E.D.F. CEIDRE TEGG
- EGIS GEOTECHNIQUE
- S.N.C.F. RESEAU
- SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- VEOLIA RVD FRANCE
- VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

Syndicat professionnel

- IREX
- USIRF

Divers

- ASQUAL
- ATALUS

Statuts

Titre I - Objet et composition.....	p66
Titre II - Administration et fonctionnement.....	p68
Titre III - Ressources de l'association.....	p71
Titre IV - Dissolution ou fusion.....	p71

Règlement intérieur

Titre I - Fonctionnement de l'Association.....	p72
Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G.....	p75
Titre III - Code de déontologie.....	p77

Titre I - Objet et composition

Article 1 - Forme de l'Association

L'Association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par les présents statuts.

Article 2 - Dénomination

L'Association a pour dénomination : "Comité Français des Géosynthétiques" (C.F.G.).

Article 3 - Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Article 4 - Siège social

Le siège social de l'Association est fixé : 9 rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON.

Il pourra à toute époque être transféré dans une autre localité en France, par décision du Conseil d'Administration qui devra être validée par la prochaine Assemblée Générale.

Article 5 - But

L'Association a pour but de :

1. Rassembler dans un même groupe les personnes physiques et morales intéressées au développement des Géosynthétiques (Géotextiles, Géomembranes et produits apparentés) en tous domaines, notamment au titre de leur production et de leur diffusion, de la conception et de l'étude des ouvrages comportant ces types de produits, de leur prescription, de leur mise en œuvre, de la recherche ou de la formation s'y rapportant ;
2. Informer les membres de l'Association et toutes les personnes intéressées sur la documentation technique, la normalisation, les méthodes d'étude des ouvrages et de mise en œuvre, les procédés de fabrication et les propriétés des géosynthétiques ;
3. Promouvoir les applications des géosynthétiques par tout moyen, notamment par la publication de fiches, notices, guides, recommandations, répertoires, montages audiovisuels, logiciels, l'organisation de manifestations, colloques, tables rondes, le montage de stages de formation, la participation des représentants de l'Association à toute manifestation ou activité pouvant aider à la réalisation des buts de l'Association ;
4. Inciter aux recherches dans le domaine des géosynthétiques ;
5. Constituer le "Chapitre français de la Société Internationale des Géosynthétiques" (IGS) (French Chapter of the International Geosynthetic Society, IGS).

Article 6 - Composition

L'Association se compose de personnes physiques et morales admises par le Conseil d'Administration en raison de leurs compétences ou de l'intérêt qu'elles portent aux géosynthétiques. Ces personnes physiques ou morales ont leur activité sur le territoire français ou dans un pays n'ayant pas de Chapitre de l'IGS.

Les membres de l'Association sont rattachés à quatre Collèges.

- **Collège 1**

Personnes morales, qui sont aussi "Corporate Members" de l'IGS.

- **Collège 2**

Personnes physiques dont l'employeur n'est pas, par principe, commercial (administration, université,...). Ces personnes physiques représentent leurs organismes et sont désignées par eux.

- **Collège 3**

Personnes physiques travaillant au sein de sociétés commerciales. Ces personnes physiques représentent leurs sociétés et sont désignées par elles.

- **Collège 4**

Personnes physiques qui n'ont pas de liens avec un organisme ou une société (par exemple : retraités, étudiants, personnes changeant d'activités).

Les organismes ou sociétés des Collèges 1, 2 et 3 peuvent avoir un nombre quelconque de représentants, parmi lesquels sont désignés un représentant titulaire et un représentant suppléant. Les membres du collège 4 n'ont pas de suppléant.

Article 7 - Adhésion

Pour être membre de l'Association, il convient d'adresser par écrit une demande au Président de l'Association. Le Président soumet les demandes au Conseil d'Administration, qui statue par décision souveraine et non motivée, prise à la majorité simple, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des votes.

Article 8 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd par :

1. La démission adressée par écrit au Président et enregistrée par le Conseil d'Administration ;
2. La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, par exemple le non respect des statuts ou infraction au règlement intérieur ; la radiation ne pourra être prononcée qu'après convocation de l'intéressé qui pourra fournir ses explications ;
3. Pour une personne physique des Collèges 2 ou 3, le départ de l'organisme ou de la société qui l'avait désigné comme son représentant.

Titre II - Administration et fonctionnement

Article 9 - Organes de l'Association

L'administration et le fonctionnement de l'Association sont assurés par les trois organes suivants :

- l'Assemblée Générale,
- le Conseil d'Administration,
- le Bureau.

Article 10 - Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est constituée de tous les membres visés à l'article 6, ayant réglé leur cotisation au plus tard le jour de l'Assemblée.

Peuvent également assister aux Assemblées Générales, mais seulement avec voix consultative et avec l'accord du Bureau, les personnes physiques non membres de l'Association participant aux groupes de travail, commissions, etc. ;

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration envoyée par lettre simple.

Elle délibère seulement sur les questions inscrites à l'ordre du jour préparé par le Conseil d'Administration, ainsi que sur les questions retenues par le Conseil d'Administration dont l'inscription a été proposée par écrit au Président ou au Secrétaire Général, par un membre huit jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Au moins une fois par an, l'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, donne quitus au Président et au Trésorier, vote le budget de l'exercice suivant, à la majorité simple. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des Administrateurs.

Sur la demande du Conseil d'Administration ou sur la demande d'au moins un quart des adhérents, l'Assemblée Générale peut être réunie après un délai d'un mois en séance extraordinaire pour régler des questions importantes ou urgentes.

Le droit de vote aux Assemblées Générales appartient aux personnes morales du Collège 1, aux organismes ou sociétés qui désignent les personnes physiques des Collèges 2 et 3 et aux membres du collège 4. Chacune de ces personnes morales, organismes ou sociétés et chaque membre du collège 4 dispose d'une voix pour les votes.

Ce droit de vote est exercé par les représentants, titulaires ou suppléants des organismes ou entreprises des collèges 1, 2 ou 3, ou par toute autre personne inscrite au CFG qu'ils ont dûment mandatée.

Le quorum se juge par rapport aux droits de votes.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent atteindre le quorum d'un tiers au moins des membres ayant le droit de vote, présents ou représentés. Les délégations de pouvoirs sont admises en faveur d'un membre de l'Association disposant du droit de vote, sans référence aux Collèges, mais à raison de deux délégations au maximum par membre. Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, sauf celles qui touchent à la modification des statuts et du règlement intérieur, pour lesquelles la majorité des deux-tiers des membres

présents ou représentés est nécessaire. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

L'Assemblée vote à main levée ou par scrutin secret. Le scrutin secret est obligatoirement utilisé pour les votes concernant les questions de personnes, et en particulier l'élection des Administrateurs. Pour tous les autres votes, il peut être demandé par le quart des membres présents.

Article 11 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 administrateurs (au maximum).

Le nombre de représentants par collège est le suivant :

Collège 1 : 3	Collège 3 : 6
Collège 2 : 6	Collège 4 : 1

Les 15 administrateurs issus des Collèges 1, 2 et 3 sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour trois ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Ces 15 représentants des Collèges 1, 2 et 3 sont renouvelés par 1/3 tous les ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nom des représentants des Collèges 1, 2 et 3 sortants aux deux premiers renouvellements partiels sera tiré au sort.

L'administrateur représentant le Collège 4 est élu au scrutin secret pour 1 an par l'Assemblée Générale. Il est rééligible.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres en respectant les appartenances aux Collèges. Les nouveaux administrateurs, qui sont les premiers sur les listes de candidats non élus aux dernières élections, entrent en fonction aussitôt. Les pouvoirs de chacun de ces administrateurs prennent fin à l'élection suivante, au cours de laquelle une élection sera organisée pour la fin du mandat correspondant.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou sur la demande écrite du tiers au moins de ses membres.

Chaque administrateur dispose d'une voix.

Les membres élus du collège 1 désignent leur représentant au conseil.

Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion des membres du Bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il autorise tous achats, aliénations ou locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'Association, avec ou sans hypothèque.

Il autorise toutes transactions, toutes mainlevées d'hypothèques, avec ou sans constatation de paiement.

Il arrête le montant de toutes indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toutes délégations de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

Article 12 - Bureau

Lors de sa première réunion après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, le Conseil d'Administration choisit parmi ses administrateurs, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents 1 et 2, d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier.

Tous les membres du Bureau sont élus pour une année. Ils sont rééligibles.

Le Bureau exécute les décisions du Conseil d'Administration. À cet effet, le Président et le Trésorier ont qualité, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour toucher toutes sommes dues à l'Association, payer celles qu'elle doit et donner quittance ou décharge.

À l'égard des tiers, la justification de la qualité de Président ou de Trésorier d'Association résulte valablement d'une attestation signée par deux membres du Bureau.

Le Bureau est commun à l'Assemblée et au Conseil.

Article 13 - Gestion

Le Président a qualité pour représenter l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des objets déterminés. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le premier Vice-Président, en cas d'empêchement de ce dernier, par le membre le plus ancien ou par tout autre administrateur spécialement délégué par le Conseil.

Le Secrétaire Général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès verbaux des réunions des Assemblées et du Conseil d'Administration et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'Association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Il assure l'exécution des formalités prescrites par la loi et le décret de 1901.

Le Trésorier est chargé de la gestion de l'Association, perçoit les recettes, effectue les paiements, sous le contrôle du Président. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur la gestion. Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'Association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tous comptes de dépôts ou comptes courants. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tous chèques et ordres de virement pour le fonctionnement des comptes.

Article 14 - Langue officielle

Lors des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale, la langue officielle est la langue française.

Article 15 - Relation avec l'IGS (International Geosynthetics Society)

Les personnes physiques membres de l'Association sont membres physiques de l'IGS.

Les personnes morales membres de l'Association sont « Corporate Members » de l'IGS ; les personnes morales peuvent inscrire des personnes physiques à l'IGS selon les conditions IGS, à leurs frais.

Les cotisations à l'IGS des personnes physiques adhérentes à l'Association sont payées par le Trésorier du CFG ; celles des personnes morales sont payées selon les instructions de l'IGS.

Article 16 - Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Titre III - Ressources de l'Association

Article 17 - Ressources

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- les cotisations versées par les membres, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Administration selon les dispositions du règlement intérieur ;
- les intérêts et revenus de biens et valeurs appartenant à l'Association,
- les subventions et toutes les autres ressources qui pourraient être acquises à la suite d'opérations réalisées en conformité avec les statuts.

Les adhérents de l'Association s'engagent à payer chaque année les cotisations nécessaires pour couvrir les charges pendant ladite année, fixées par le Conseil et approuvées par l'Assemblée Générale.

La cotisation d'un membre démissionnaire est acquise pour l'exercice en cours.

Titre IV - Dissolution ou fusion

Article 18 - Modalités de décision

L'Association ne peut être dissoute ou fusionnée que par une Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, avec une majorité nécessaire des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Article 19 - Mise en œuvre de la décision

En cas de dissolution ou de fusion, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle décide de l'emploi des fonds pouvant rester en caisse, sans que jamais la répartition ne puisse se faire entre les membres de l'Association.

Les biens de l'Association sont dévolus, conformément aux directives de l'Assemblée, à une ou plusieurs organisations poursuivent des buts en conformité avec ceux de l'Association.

**STATUTS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 13 MARS 2007**

Titre I - Fonctionnement de l'Association

1.1 Adhésion

La demande d'adhésion au C.F.G. doit comporter le numéro du Collège désiré. Le Conseil d'Administration statue sur l'adhésion du membre, ainsi que sur son Collège. La lettre de demande d'adhésion adressée au Président doit être envoyée au Secrétariat du C.F.G.

Le Collège 2 a vocation à accueillir les représentants d'organismes tels que les administrations, universités, EPST, services départementaux, collectivités territoriales, associations savantes, etc. Le Collège 3 a vocation à accueillir les représentants de sociétés à but commercial, privées ou publiques, tels que les producteurs, distributeurs, entreprises de T.P., entreprises de pose, bureaux d'étude, bureaux de contrôle, entreprises nationales, EPIC, sociétés d'économie mixte, sociétés d'aménagement, associations professionnelles, etc.

1.2 Statut particulier des membres du Collège 1

Les personnes morales qui font partie du Collège 1 ont des relations directes avec l'IGS, dont elles sont "corporate members". Ces membres du Collège 1 s'engagent à faire connaître au C.F.G. les évolutions de leur situation. En cas de démission de leur statut de Corporate Member de l'IGS, ils perdent le droit d'être inscrit au Collège 1 mais peuvent demander leur admission dans les Collèges 2 ou 3.

Les membres du Collège 1 doivent indiquer au C.F.G. les noms de leurs représentants qui exercent le droit de vote aux Assemblées Générales. En cas de changement du représentant titulaire, le nouveau représentant reprend le siège éventuel de son prédécesseur au sein du Conseil d'Administration. Toutefois, si son prédécesseur était de plus membre du Bureau de l'Association, il ne reprend pas ses fonctions au sein du Bureau. La procédure de gestion des vacances au sein du bureau est alors mise en œuvre.

1.3 Statut particulier des membres des Collèges 2 et 3

Les membres des Collèges 2 et 3 sont désignés par leur employeur, qui peut nommer autant de représentants qu'il le désire. Parmi ces représentants, l'organisme ou société désigne un titulaire et un suppléant qui exercent le droit de vote à l'Assemblée Générale. Seul le représentant titulaire peut être élu au Conseil d'Administration.

Lorsqu'un représentant d'un organisme ou d'une société quitte cet organisme ou société, ou démissionne du C.F.G., il perd la qualité de membre du C.F.G. et toutes les fonctions électorales qu'il occupait. S'il s'agit d'un représentant titulaire, l'organisme ou société doit notifier au C.F.G. le nom de son remplaçant. Ce dernier ne remplace pas son prédécesseur dans ses fonctions électorales. Une personne physique membre du Collège 2 ou 3 qui quitte son emploi perd sa qualité de membre du C.F.G. et ses fonctions électorales. Elle peut demander à être réadmise sans délais au C.F.G. comme représentant d'un autre organisme ou société dans le Collège 2 ou 3, ou bien comme membre du Collège 4.

1.4 Élection du Conseil d'Administration

Un appel à candidature est envoyé par le Secrétariat à tous les membres du C.F.G. deux mois avant l'Assemblée Générale, avec la composition actuelle du Conseil d'Administration et la liste des sièges à pourvoir. Les candidatures sont envoyées au Président et au Secrétaire Général au moins un mois avant l'élection par courrier, télécopie ou courrier électronique.

Sont éligibles au Conseil d'Administration, les personnes morales membres du Collège 1, les représentants titulaires d'organismes ou sociétés inscrits aux Collèges 2 et 3, et les membres du Collège 4, sous réserve qu'ils soient à jour de leur cotisation.

1.5 Vacance au Conseil d'Administration

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant d'un membre du Collège 1, le nouveau représentant titulaire de la personne morale membre du Conseil remplace son prédécesseur au Conseil d'Administration, mais ne le remplace pas au Bureau. Si la vacance est due à la démission de la personne morale, le membre du même Collège non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente prend sa place comme administrateur, mais pas au Bureau, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant des Collèges 2 ou 3, le membre du même Collège, non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente, prend la place laissée libre au Conseil, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de démission du Président l'intérim est assuré par le 1^{er} vice-président jusqu'aux nouvelles élections du Bureau. En cas de démission du trésorier ou du secrétaire général le Conseil désigne un administrateur pour assurer l'intérim jusqu'aux nouvelles élections.

1.6 Remplacement temporaire d'un membre du Conseil d'Administration

Les administrateurs des Collèges 1, 2, et 3 peuvent se faire remplacer ponctuellement lors d'une séance par leur suppléant. Ils doivent en aviser le Secrétariat du C.F.G. au minimum 24 heures à l'avance.

L'administrateur du Collège 4 peut se faire remplacer aux réunions par un autre membre du même Collège.

1.7 Désignation des représentants des groupes de travail du C.F.G. auprès d'organismes extérieurs

Les représentants sont proposés par les groupes de travail. Leur désignation est soumise à l'approbation du Conseil avant notification à l'organisme extérieur.

1.8 Participation à des réunions de travail internationales, colloques et séminaires

En France, pour le financement des frais de secrétariat (frappe et courriers) de la Commission Géotextiles / Géomembranes du B.N.S.R., un budget annuel est proposé pour approbation par le Secrétaire de la Commission au Conseil du C.F.G. en début d'exercice.

Au sein des groupes de travail établis, tels que ceux du CEN ou de l'ISO, le C.F.G. soutient la participation française en finançant les frais de missions des membres de la délégation française appartenant aux Collèges 2 et 4. Le Président et le Secrétaire de la Commission de normalisation Géotextiles / Géomembranes proposent en début d'exercice un budget annuel pour approbation par le Conseil.

Le C.F.G. peut subventionner sur demande les actions ponctuelles de participation de ses membres appartenant aux Collèges 2 et 4 à des groupes de travail à l'étranger. L'acceptation et le niveau de soutien sont décidés par le Conseil en fonction de l'intérêt pour le C.F.G. et des possibilités financières.

Le C.F.G. peut soutenir la participation de ses membres (quel que soit le Collège) à des congrès, séminaires, journées techniques à l'étranger sur des sujets présentant un intérêt pour le développement des géosynthétiques. L'acceptation et le niveau de soutien accordé sont décidés par le Conseil.

Quel que soit le type des missions aidées par le C.F.G. (normalisation, participation à des congrès, séminaires, etc.), le bénéficiaire s'engage à respecter les règles suivantes :

- représentation des intérêts communs du C.F.G. (avec des prestations définies au sein de la Commission française de normalisation) à l'exclusion de toute action commerciale ou favorisant des intérêts particuliers,
- remise d'un rapport circonstancié (incluant le programme de travail, les objectifs, la liste des personnes rencontrées, les résultats, les suites à donner...). Ce rapport doit être adressé au Secrétariat du B.N.S.R. pour les réunions de normalisation et au Secrétariat du C.F.G. pour les autres réunions et colloques. La subvention ne sera versée qu'après remise du rapport par le bénéficiaire.

Le Conseil se réserve le droit :

- de refuser le versement si la clause de déontologie (point 1 du programme précédent) n'a pas été respectée et/ou si le rapport est insuffisant,
- d'accepter, à titre exceptionnel, le versement de la subvention avant la mission, sur demande justifiée du bénéficiaire.

1.9 Appui aux recherches sur les géosynthétiques

Le C.F.G. peut subventionner l'exécution de programmes de recherche concernant les géosynthétiques et leurs applications. Les demandes sont analysées par le Conseil d'Administration et les financements inscrits au budget du C.F.G. pour l'année suivante. Une convention est établie entre le C.F.G. et le bénéficiaire de la convention.

1.10 Déontologie

Le code de déontologie du CFG constitue le Titre 3 du présent règlement.

En particulier l'utilisation du logo du C.F.G. ou d'une mention de type "membre du C.F.G." est prohibée dans les documents génériques tels que papier à en-tête, cartes de visite, fiches commerciales ou techniques, étiquettes, enveloppes, etc...

1.11 Cotisation annuelle

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au C.F.G. ainsi que l'adhésion à l'I.G.S. de deux personnes physiques par organisme ou société (pour les Collèges 2 et 3) et des membres du Collège 4. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration pour l'année suivante et soumis par le Trésorier à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale chargée de statuer sur les comptes. Pour les organismes ou sociétés désirant avoir plus de deux représentants, le C.F.G. inscrit les représentants supplémentaires au prix de la seule cotisation reversée à l'IGS.

1.12 Cotisations à l'IGS

Les cotisations à l'IGS des Corporate Members sont payées au chapitre qui les transfère à l'IGS dans les conditions générales des cotisations.

Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G.

2.1 Objectifs des groupes de travail du C.F.G.

Les groupes de travail ont pour mission de formaliser et diffuser les connaissances acquises sur un thème relatif à l'utilisation des géosynthétiques, par la rédaction et la publication de documents, supports ou recommandations techniques ou scientifiques.

2.2 Organisation et fonctionnement

Chaque groupe de travail du C.F.G. est mandaté par le Conseil d'Administration, qui définit le champ couvert par le groupe de travail, la nature de sa production et la durée souhaitable de son travail et confie son animation à un membre du C.F.G.

La participation aux travaux des groupes de travail est basée sur le bénévolat. Elle est ouverte à tous les membres du C.F.G., qui s'engagent à participer activement aux travaux.

Elle peut être élargie à des experts extérieurs sur proposition de l'animateur du groupe, qui doit recueillir l'accord du Bureau sur cet élargissement.

L'animateur d'un groupe de travail doit informer régulièrement le Secrétariat du C.F.G. des dates et lieux des réunions de son groupe, qui sont communiqués dès réception à l'ensemble des membres du C.F.G. via le site internet. Dans la mesure du possible un calendrier annuel doit être établi. L'animateur organise à sa convenance, de manière consensuelle, le fonctionnement de son groupe de travail. Il doit favoriser l'expression des idées de chacun des participants et en dégager des conclusions acceptables par tous. Après chaque réunion du groupe de travail, un compte-rendu doit être établi par un membre du groupe de travail, sous le contrôle de l'animateur. Ce compte-rendu sera diffusé aux membres du groupe de travail et au Secrétaire Général du C.F.G.

Le Bureau du C.F.G. suit les travaux des groupes de travail, vérifie qu'ils appliquent les procédures recommandées par le règlement intérieur et leur fournit l'appui nécessaire.

2.3 Relecture et validation des productions des groupes de travail

Les documents produits par les groupes de travail ne peuvent être diffusés à l'extérieur de l'Association qu'après avoir été soumis à la procédure de relecture définie ci-après.

La procédure de relecture a pour objectif de permettre à chaque membre du C.F.G. de se prononcer sur le contenu du document. La procédure est mise en œuvre par le Secrétariat du CFG, qui diffuse le projet de document, avec un délai de deux mois à compter de la date de diffusion pour faire des remarques. Seules les remarques formulées par écrit sont prises en compte. Un document récapitulatif des observations des relecteurs est établi par le groupe de travail pour préparer une ou plusieurs réunions de dépouillement de ces observations. Tous les membres du C.F.G. ayant formulé des remarques écrites sont invités à la réunion de dépouillement avec les participants habituels du groupe de travail. Toutes les remarques, acceptées ou non, doivent recevoir une réponse explicite qui sera notifiée dans le compte-rendu de la réunion.

Une fois la procédure de relecture menée à son terme, l'animateur du groupe de travail transmet le document fini au Secrétariat du C.F.G. pour son examen par le Conseil d'Administration. Ce dernier approuve le document et décide de ses modalités de diffusion, ou, demande qu'il fasse encore l'objet de révisions. L'animateur du groupe de travail est tenu informé des décisions du Conseil d'Administration.

2.4 Quelques règles pratiques

Chaque participant à un groupe de travail dispose d'un droit d'expression et d'un devoir d'écoute équivalent à celui des autres. En cas de discordance sur un sujet technique (définition d'un seuil d'acceptation sur une valeur quantifiable, etc.) la mise aux voix (vote) n'est pas toujours une solution satisfaisante. Il peut être opportun de :

- redéfinir l'objectif recherché,
- redéfinir la méthode d'analyse,
- vérifier si l'acquis scientifique et/ou les retours d'expérience sont suffisants et cohérents,
- envisager un complément d'information.

Au sein d'un groupe de travail il est toujours possible de s'inspirer d'un document existant disponible, issu par exemple d'un groupe d'utilisateurs ou d'un groupe de producteurs. Ce document devra ensuite être discuté et amendé par l'ensemble du groupe.

Des propositions peuvent être faites par le groupe de travail pour améliorer la connaissance scientifique et technique sur le sujet dont il traite (essais, bibliographie, travaux de recherche).

2.5 Procédure d'arbitrage

En cas de situation de blocage au sein d'un groupe de travail, le Conseil d'Administration peut de sa propre initiative ou sur demande de l'animateur du groupe de travail décider de l'application de la procédure d'arbitrage suivante.

« L'animateur, les membres du Bureau chargés des relations avec les groupes de travail, les Administrateurs du Collège 2 et les membres du groupe de travail appartenant au Collège 2 seront mandatés pour proposer une solution capable de débloquer la situation. Les éléments ou documents établis par les participants issus du Collège 2 seront repris sans modification par le groupe de travail pour l'établissement du document final. Ce dernier suivra ensuite la procédure normale décrite dans la section 2.3 du présent mémento. Le Conseil se prononcera par vote à la majorité simple sur la validation du document. »

La procédure d'arbitrage ne peut donner lieu à aucun recours.

Titre III - Code de déontologie

Ce code d'application volontaire reflète le souhait du CFG que ses membres aient en toutes circonstances un comportement déontologique exemplaire. Il reprend le code de déontologie (Code of Ethics) adopté par la Société Internationale des Géosynthétiques (IGS) en 1997.

1. Principes généraux

1.1 Chaque membre du CFG convient que les objectifs de l'association incluent de : Rassembler, évaluer et diffuser les connaissances sur tous les sujets concernant les géosynthétiques et produits apparentés et les technologies connexes ;

- fournir, par l'organisation de réunions et par la publication de leurs actes, un moyen de communication et de compréhension entre les concepteurs, les fabricants et les utilisateurs de géosynthétiques et plus particulièrement encourager la coopération des communautés des fabricants de géosynthétiques et du génie civil ;
- favoriser le progrès des connaissances sur les géosynthétiques et leurs applications ;
- encourager l'harmonisation des méthodes d'essais, des équipements d'essai et des critères relatifs aux géosynthétiques.

1.2 Tous les membres du CFG ont l'obligation et la responsabilité de poursuivre les objectifs de l'association et de respecter les normes les plus élevées en termes de déontologie, d'honneur professionnel et de conduite professionnelle.

2. Relations des membres avec le public

2.1 Chaque membre du CFG évitera et découragera toute utilisation d'arguments fallacieux et toute participation à des opérations malsaines.

2.2 Un membre du CFG ne participera pas sciemment à la publication de rapports ou documents contribuant à des opérations malsaines ou illégitimes.

2.3 Un membre du CFG n'exprimera pas d'avis professionnels ou de recommandations sans être aussi complètement informé que possible des raisons pour lesquelles cet avis ou cette recommandation est désiré. Le degré d'exhaustivité de l'information sur laquelle l'avis ou la recommandation est fondé(e) sera déclaré clairement.

2.4 Un membre représentant le CFG ou présentant des documents professionnels dans les congrès du CFG et les manifestations associées, évitera toute promotion commerciale explicite de sa société ou de ses produits.

2.5 Un membre du CFG ne donnera pas sciemment des avis faux ou des informations fausses.

3. Relations des membres avec leurs employeurs et leurs clients.

3.1 Un membre du CFG protégera, autant qu'il est possible, l'intérêt de son employeur ou de son client si cet intérêt est conforme à la loi et à ses engagements professionnels et à sa déontologie. Un membre du CFG conseillera à son employeur ou à son client de coopérer avec d'autres producteurs, experts et spécialistes chaque fois que cela pourra mieux servir les intérêts de cet employeur ou de ce client.

3.2 Un membre du CFG qui constate que ses obligations envers son employeur ou client sont en conflit avec ses obligations envers le CFG ou sa déontologie essaiera de faire corriger cette situation.

3.3 Un membre du CFG travaillant pour un client n'acceptera pas, sans le consentement de ce client, d'être engagé par un autre client si les intérêts des deux clients sont en conflit.

3.4 Un membre du CFG ne divulguera pas d'informations fournies en confiance et n'emploiera, directement ou indirectement, aucune information provenant de son employeur ou de son client d'une façon qui violerait la confiance de l'employeur ou du client.

4. Rapports entre les membres

4.1 Un membre du CFG ne doit pas chercher à salir la réputation d'un autre membre fausement ou avec malveillance.

4.2 Tout membre du CFG donnera librement crédit pour le travail effectué par d'autres, s'abstiendra de tout plagiat dans ses communications orales et écrites, et n'acceptera pas sciemment un crédit légitimement dû à d'autres.

4.3 Un membre du CFG doit demander une compensation juste pour son travail, sans concurrencer les autres de façon malhonnête.

4.4 Les membres du CFG doivent essayer de coopérer avec les autres membres de la profession et encourager la diffusion des connaissances techniques dans des conditions conformes au code de déontologie.

5. Obligations envers le CFG

5.1 Tout membre du CFG soutiendra ce code de déontologie par le précepte et par l'exemple et encouragera les autres membres à faire de même.

5.2 Tout membre qui viole sciemment le code de déontologie peut faire l'objet de sanctions de la part du Conseil du CFG. En cas de violation importante du code de déontologie, ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'association. L'exclusion doit être décidée formellement par le conseil. Les membres dont l'exclusion est envisagée ont la possibilité de réagir par écrit ou de se présenter devant le conseil avant que celui-ci ne prenne sa décision.

Bureaux des Associations.....	p80
Liste des normes applicables au 1 ^{er} janvier 2016	p81
Liste des normes françaises en ISO.....	p81
Liste des normes françaises EN.....	p83
Liste des normes françaises géotextiles et produits apparentés.....	p86
Géomembranes.....	p87
Géosynthétiques bentonitiques.....	p88
Adresses utiles.....	p89
Liste des annonceurs.....	p92

Bureaux des Associations

AFAG

Association Française des Applicateurs de Géomembranes

C/o GEP BTP - BP 17 - 18160 LIGNIERES - Site : www.asso.afag.fr

L'AFAG regroupe des entreprises désireuses de promouvoir la qualité de leurs prestations concernant le choix des géomembranes et des géosynthétiques associés, ainsi que leur mise en œuvre destinés à l'étanchéité d'ouvrages hydrauliques.

Dans ce cadre, elle a participé à la mise en place de la certification ASQUAL "Soudage" et à "Responsabilité de chantier" et continue de travailler à son déploiement et à ses évolutions, au sein du Comité Technique qu'elle a la charge de présider.

Au titre des produits, elle participe également au Comité Technique "Géomembranes".

Président

Thierry LORILLON
e-mail : thierry.lorillon@orange.fr
Tél. : 06 08 70 61 60

Vice Président

Aurélio FERNANDEZ
e-mail : a.fernandez@geobioetancheite.com
Port. : 06 79 89 81 22

Secrétaire

Jacques SAINTOT
e-mail : jac5tot@gmail.com
Port. : 06 79 36 49 90

AFPGA

Association Française des Producteurs de Géotextiles et Produits Apparentés

9, rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON

L'AFPGA regroupe un nombre important de producteurs et ses principaux buts sont :

- contribuer à la certification géotextiles et produits apparentés (désignation de 4 représentants et un titulaire au Comité Technique de l'Asqual).
- représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

Président

Patrick FAVAND
e-mail : p.favand@tencategeo.com
Tél. : 01 34 23 53 63
Fax : 01 34 23 53 64

Vice Président

Sébastien VERBRUGGHE
e-mail : sebastien.verbrugge@lowandbonar.com
Tél. : 01 57 63 67 40
Fax : 01 57 63 67 45

Secrétaire

Carl FESTRÉ
e-mail : carl.festre@dupont.com
Tél. : +32 (0) 476 233 782

Trésorier

Sylvie LANGLOIS
e-mail : sm@fibertex.com
Tél. : 01 39 95 95 20

Bureaux des Associations

APRODEG

Association des Producteurs de Géomembranes

24, rue de Clichy - 75009 PARIS - Tél. : 01 44 01 16 14 - e-mail : info@aprodeg.org

L'APRODEG regroupe les producteurs de géomembranes, quelque soit le mode de fabrication (PE / PP / PVC / BITUMINEUX / EPDM).

Les buts de l'association sont de promouvoir les géomembranes, de représenter la profession auprès des administrations, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, de développer la qualité. À ce titre, l'APRODEG a été moteur dans les travaux de certification en collaboration étroite avec le CFG et les applicateurs, et, travaille à son évolution permanente.

Président

Paul GUINARD
e-mail : pguinard@soprema.fr
Tél. : 03 88 79 84 00

Trésorier

Pascal FRISON
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com
Tél. : 05 49 56 45 15

Secrétaire

Bernat AMAT
e-mail : amatbernat@fbpe.be
Tél. : (00) 32 2 711 52 71

Liste des normes « Géosynthétiques »

Publiées au 1^{er} janvier 2016

1 - NORMES NF EN ISO

- **NF EN ISO 9862 (août 2005)**

Géosynthétiques - Échantillonnage et préparation des éprouvettes.

- **NF EN ISO 9863-1 (février 2006)**

Géosynthétiques - Détermination de l'épaisseur à des pressions spécifiées
Partie 1 : couches individuelles.

- **NF EN ISO 9863-2 (octobre 1996)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'épaisseur à des pressions prescrites
Partie 2 : méthode de détermination de l'épaisseur des couches individuelles de produits multi-couches.

- **NF EN ISO 9864 (octobre 2005)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la masse surfacique des géotextiles et produits apparentés

- **NF EN ISO 10318-1 (mai 2015)**
Géosynthétiques - Partie 1: Termes et définitions
- **NF EN ISO 10318-2 (mai 2015)**
Géosynthétiques - Partie 2: Symboles et pictogrammes
- **NF EN ISO 10319 (juillet 2015)**
Géosynthétiques - Essai de traction des bandes larges
- **NF EN ISO 10320 (mars 2000)**
Géotextiles et produits apparentés - Identification sur site
- **NF EN ISO 10321 (août 2008)**
Géosynthétiques - Essai de traction pour joints/coutures par la méthode de la bande large
- **NF EN ISO 10722 (janvier 2013)**
Géosynthétiques - Mode opératoire d'essai pour évaluer l'endommagement mécanique sous charge répétée – Endommagement causé par des matériaux granulaires.
- **NF EN ISO 10769 (juillet 2011)**
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de l'absorption d'eau par la bentonite
- **NF EN ISO 10773 (juillet 2011)**
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la perméabilité aux gaz
- **NF EN ISO 11058 (juin 2010)**
Géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques de perméabilité à l'eau normalement au plan, sans contrainte mécanique.
- **NF EN ISO 12236 (décembre 2006)**
Géosynthétiques - Essai de poinçonnement statique (essai CBR)
- **NF EN ISO 12956 (juin 2010)**
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'ouverture de filtration caractéristique.
- **NF EN ISO 12957-1 (septembre 2005)**
Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 1 : essai de cisaillement direct
- **NF EN ISO 12957-2 (septembre 2005)**
Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 2 : essais sur plan incliné
- **NF EN ISO 12958 (août 2010)**
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la capacité de débit dans leur plan.
- **NF EN ISO 13426-1 (avril 2004)**
Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes
Partie 1 : géosynthétiques alvéolaires
- **NF EN ISO 13426-2 (octobre 2005)**
Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes
Partie 2 : géocomposites
- **NF EN ISO 13427 (février 2015)**
Géosynthétiques - Simulation de l'endommagement par abrasion (essai du bloc glissant)

- **NF EN ISO 13428 (septembre 2005)**

Géosynthétiques - Détermination de l'efficacité de protection d'un géosynthétique contre l'effet d'un impact

- **NF EN ISO 13431 (novembre 2000)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination du comportement au fluage en traction et de la rupture au fluage en traction

- **NF EN ISO 13433 (janvier 2007)**

Géosynthétiques - Essai de perforation dynamique (essai par chute d'un cône)

- **NF EN ISO 13437 (décembre 1998)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode pour l'installation et l'extraction d'échantillons dans le sol et pour la réalisation d'essais en laboratoire sur les éprouvettes

- **NF EN ISO 13438 (juillet 2005)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode de détermination de la résistance à l'oxydation

- **NF EN ISO 25619-1 (février 2009)**

Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 1 : propriétés de fluage en compression

- **NF EN ISO 25619-2 (février 2009)**

Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 2 : détermination du comportement à la compression à court terme

- **ISO / TR 20432+AC1 (novembre 2008)**

Lignes directrices pour la détermination de la résistance à long terme des géosynthétiques pour le renforcement du sol

2 - NORMES NF EN

- **NF EN 12224 (mars 2002)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance au vieillissement dû aux conditions climatiques

- **NF EN 12225 (mars 2002)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode pour la détermination de la résistance microbiologique par un essai d'enfouissement

- **NF EN 12226 (avril 2012)**

Géosynthétiques - Essais généraux pour l'évaluation après les essais de durabilité

- **NF EN 12447 (juin 2003)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'hydrolyse dans l'eau

- **NF EN 13249+A1 (juin 2015)***

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des routes et autres zones de circulation (à l'exclusion des voies ferrées et des couches de roulement)

- **NF EN 13250 +A1 (juin 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des voies ferrées
- **NF EN 13251+A1 (juillet 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les travaux de terrassement, fondations et structures de soutènement
- **NF EN 13252+A1 (mai 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les systèmes de drainage
- **NF EN 13253+A1 (juillet 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages de lutte contre l'érosion (protection côtière et revêtement de berge)
- **NF EN 13254+A1 (juillet 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de réservoirs et de barrages
- **NF EN 13255+A1 (mai 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de canaux
- **NF EN 13256+A1 (mai 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de tunnels et de structures souterraines
- **NF EN 13257+A1 (juin 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages d'enfouissement des déchets solides
- **NF EN 13265+A1 (juillet, 2015) ***
 Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les projets de confinement de déchets liquides
- **NF EN 13361 (novembre 2013) ***
 Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des réservoirs et des barrages
- **NF EN 13362 (novembre 2013) ***
 Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des canaux
- **NF EN 13491 (novembre 2013) ***
 Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation comme barrière aux fluides dans la construction des tunnels et structures souterraines associées
- **NF EN 13492 (novembre 2013) ***
 Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des sites d'évacuation de résidus liquides, des stations de transfert ou enceintes de confinement secondaire
- **NF EN 13493 (novembre 2013) ***
 Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des ouvrages de stockage et d'enfouissement de déchets solides

• **NF EN 13562 (octobre 2000)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance à la pénétration d'eau (essai sous pression hydrostatique)

• **NF EN 13719 (août 2003)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'efficacité de protection à long terme des géotextiles en contact avec les barrières géosynthétiques

• **NF EN 13738 (août 2005)**

Géotextiles et produits apparentés aux géotextiles - Détermination de la résistance à l'arrachement du sol

• **NF EN 14030+A1 (mai 2004)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance aux liquides acides et alcalins

• **NF EN 14150 (octobre 2006)**

Géomembranes - Détermination de la perméabilité aux liquides

• **NF EN 14151 (décembre 2010)**

Géosynthétiques - Détermination de la résistance à l'éclatement

• **NF EN 14196 (juillet 2004)**

Géosynthétiques - Méthodes d'essai pour la détermination de la masse surfacique des barrières géosynthétiques argileuses

• **NF EN 14414 (novembre 2004)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai sélective permettant de déterminer la résistance chimique pour l'utilisation dans les centres de stockage de déchets

• **NF EN 14415 (janvier 2005)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la lixiviation

• **NF EN 14574 (juillet 2015)**

Géosynthétiques - Détermination de la résistance au poinçonnement pyramidal de géosynthétiques sur support

• **NF EN 14575 (octobre 2005)**

Géomembranes - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'oxydation

• **NF EN 14576 (novembre 2005)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance des géomembranes polymériques à la fissuration sous contrainte environnementale

• **NF EN 15381 (décembre 2008) ***

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les chaussées et couches de roulement en enrobés

• **NF EN 15382 (novembre 2013) ***

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les infrastructures de transport

• **NF EN 16416 (novembre 2013)**

Barrières géosynthétiques argileuses - Détermination de l'indice eau par analyse en flux - Méthode au perméamètre à paroi flexible de charge constante

• **FD CEN / TS 14416 (mai 2014)**

Géomembranes et géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la pénétration des racines

- **XP CEN / TS 14417 (mars 2015)**

Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles humidification/dessiccation sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques

- **XP CEN / TS 14418 (mars 2015)**

Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles gel/dégel sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques

* toutes les normes d'application (géotextiles et produits apparentés, géomembranes et GSB) seront révisées en 2016.

3 - NORMES NF

Normes géotextiles et produits apparentés

- **NF G 00001 (septembre 1985)**

Textiles - Dictionnaire des termes normalisés

➔ Modifié par : NF G00-001/A1

- **NF G 38019 (décembre 1988)**

Textiles - Articles à usages industriels - Essais des géotextiles - Détermination de la résistance au poinçonnement

- **NF G 38021-2 (décembre 1995)**

Géotextiles - Détermination des caractéristiques en souplesse - Partie 2 : approche tridimensionnelle.

- **G 38060 (octobre 2013)**

Textiles - Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Mise en oeuvre - Spécifications - Contrôle des géotextiles et produits apparentés.

- **G 38061 (février 1993)**

Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques hydrauliques et mise en oeuvre des géotextiles et produits apparentés utilisés dans les systèmes de drainage et de filtration.

- **G 38063 (février 1993)**

Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Utilisation des géotextiles et produits apparentés sous remblais sur sols compressibles.

- **XP G 38030 (octobre 2008)**

Géotextiles - Détermination du nombre de constrictions

- **XP G 38064 (août 2010)**

Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Murs inclinés et talus raidis en sols renforcés par nappes géosynthétiques - Justification du dimensionnement et éléments de conception

- **XP G 38067 (juillet 2010)**

Géosynthétiques - Géotextiles et produits apparentés - Stabilisation d'une couche de sol mince sur pente - Justification du dimensionnement et éléments de conception

Normes géomembranes

- **NF P 84500 (avril 2013)**

Géomembranes - Terminologie

➔ Complète : NF EN ISO 10318

- **NF P 84501 (septembre 1992)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination des caractéristiques en traction

- **NF P 84502-1 (février 1993)**

Géomembranes - Essais sur joints - Partie 1 : détermination des caractéristiques en traction-cisaillement.

- **NF P 84502-2 (août 1993)**

Géomembranes - Essais sur joints - Partie 2 : détermination de la résistance en traction-pelage.

- **NF P84506 (septembre 1992)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement dynamique - Cas d'un support rigide - Méthode du pendule.

- **NF P 84507 (septembre 1996)**

Essais des géomembranes - Détermination de la résistance au poinçonnement statique des géomembranes et des dispositifs d'étanchéité par géomembranes - Cas du poinçon cylindrique sans support.

- **NF P 84509 (décembre 1994)**

Géomembranes - Comportement dans l'eau - Essai accéléré et essai à long terme - Examen gravimétrique.

- **NF P 84510 (avril 2002)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au percement par granulats sur support rigide

- **XP P 84512-2 (juillet 1998)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembrane (DEG) - Partie 2 : détermination de l'épaisseur - Cas des géomembranes non lisses.

- **XP P 84523 (octobre 2008)**

Géomembranes - Dispositifs d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement sous charge hydrostatique

Normes géosynthétiques bentonitiques

- **XP P 84700 (octobre 2008)**

Géosynthétiques bentonitiques - Généralités – Définitions

- **XP P 84703 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la capacité de gonflement de l'argile dans les géosynthétiques bentonitiques

- **P 84705 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination à l'oedoperméamètre des caractéristiques de gonflement, flux et perméabilité des géosynthétiques bentonitiques (GSB) - Essai de caractérisation et essai de performance.

- **XP P 84706 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination du débit de liquide par unité de longueur de recouvrement

- **XP P 84708 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Quantification de la capacité d'auto-cicatrisation

AUTRES DOCUMENTS faisant référence aux géotextiles

- **NF P 94270 (juillet 2009)**

Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Remblais renforcés et massifs en sol cloué

- **EN 15237 (mai 2007)**

Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Drains verticaux

*La liste des normes françaises du domaine géotechnique
au 30 novembre 2018 est consultable sur le site du C.F.G. :*
www.cfg.asso.fr

** normes harmonisées (marquage CE)

*** normes de dimensionnement

Adresses utiles

ADEME

27, rue Louis Vicat
75737 PARIS
Tél. : 01 47 65 20 00
Fax : 01 46 45 52 36

AFAG

Président : M. LORILLON
C/o GEP BTP - BP 17
18160 LIGNIERES
Tél. : 06 08 70 61 60

AFNOR

11, rue Francis de Pressensé
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 41 62 80 00

AFPGA

9, rue du Gué
92500 RUEIL MALMAISON
Mr le Président
Tél. : 01 41 96 91 41

AFTES

c/o SNCF
17, rue d'Amsterdam
75008 PARIS
Tél. : 01 53 42 94 69
Fax : 01 53 42 08 20

APRODEG

24, rue de Clichy
75009 PARIS
Tél. : 01 44 01 16 14
Président : M. GUINARD
e-mail : info@aprodeg.org

ASQUAL

14, rue des Reculettes
75013 PARIS
Tél. : 01 55 43 07 20
Fax : 01 55 43 07 29

BNTRA

c/o CEREMA
110, rue de Paris
BP 214
77487 PROVINS
Tél. : 01 60 52 30 59

CEREMA - Siège

25, avenue François Mitterrand
CS 92803 - 69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 30 30

CEREMA - ITM**(infra de transport, matériaux)**

110, rue de Paris
77171 Sourdun
Tél. : 01 60 52 33 61

CEREMA - CENTRE-EST

- **CEREMA Autun**
Boulevard de l'Industrie
B.P. 141 - 71405 AUTUN Cedex
Tél. : 03 85 86 67 67
- **CEREMA Bron**
25, avenue François Mitterrand Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 30 30
- **CEREMA Clermont-Ferrand**
8/10, rue Bernard Palissy
Zone Industrielle du Brézet - B.P. 11
63014 CLERMONT-FERRAND Cedex
Tél. : 04 73 42 10 10
Fax : 04 73 42 10 01
- **CEREMA - EST**
- **CEREMA Metz**
B.P. 5230
57076 METZ Cedex
Tél. : 03 87 20 43 00
- **CEREMA Nancy**
71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 41 41
- **CEREMA Strasbourg**
11, rue Jean Mentellin - B.P.9
67035 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 77 46 00

CEREMA - ILE-DE-FRANCE

- **CEREMA Le Bourget**
Rue de l'Égalité Prolongée
93352 LE BOURGET
Tél. : 01 48 38 81 00
- **CEREMA Melun**
319, avenue Georges Clémenceau Vaux-le-Penil
B.P. 505 - 77015 MELUN
Tél. : 01 60 56 64 00
- **CEREMA Trappes**
12, rue Teisserenc de Bort
78190 TRAPPES
Tél. : 01 34 82 12 34

CEREMA - MÉDITERRANÉE

- **CEREMA Aix-en-Provence**
Pôle d'activités d'Aix-les-Milles
30, rue Albert Einstein - B.P. 37000
13791 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 24 76 76
- **CEREMA Nice**
Agence Sophia Antipolis
500 route des Lucioles
CS 80125 VALBONNE
06903 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

CEREMA - NORD PICARDIE

- **CEREMA Lille**
42 bis, rue Marais-Sequedin B.P.99
59482 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 48 49 49
- **CEREMA Saint-Quentin**
151, rue de Paris
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. : 03 23 06 18 00
Fax : 03 23 64 11 22

CEREMA - NORMANDIE CENTRE

- **CEREMA Blois**
11, rue Laplace - B.P. 929
41009 BLOIS Cedex
Tél. : 02 54 55 49 60
- **CEREMA Rouen + CECP + CER**
Chemin de la Poudrière - B.P. 245
76121 LE GRAND-QUEVILLY Cedex
Tél. : 02 35 68 81 00
Fax : 02 35 68 92 00

CEREMA - OUEST

- **CEREMA Angers**
23, avenue de l'Amiral Chauvin - B.P.69
49136 LES-PONTS-DE-CÉ Cedex
Tél. : 02 41 79 13 00
- **CEREMA Nantes**
B.P. 46223
44262 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 12 80 00
- **CEREMA Saint-Brieuc**
5, rue Jules Vallès
22015 SAINT-BRIEUC Cedex
Tél. : 02 96 78 93 00

CEREMA - SUD-OUEST

- **CEREMA Bordeaux**
24, rue Carton - B.P. 58
33019 BORDEAUX
- **CEREMA Saint-Médard-en-Jalles**
2, rue Pierre Ramond
33165 SAINT-MÉDARD-EN- JALLES Cedex
Tél. : 05 56 70 66 33
- **CEREMA Toulouse**
1, avenue du Colonel Roche
Complexe Scientifique de Rangueil
31400 TOULOUSE
Tél. : 05 62 25 97 97

CETU

25, avenue François Mitterrand
Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 34 00
Fax : 04 72 14 34 30

CSTB

4, avenue Recteur Poincaré
75016 PARIS
Tél. : 01 40 50 28 28
Fax : 01 45 25 61 51

FNTP

3, rue de Berri
75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 31 44
Fax : 01 45 61 04 47

IGS

International Geosynthetics
1934 Commerce Ln - Ste.4
JUPITER, FL 33458 - USA
Tél. : +1 561 768 9489

IFSTTAR

• **IFSTTAR Paris**
14-20, boulevard Newton
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex
Tél. : 01 81 66 81 31

• **IFSTTAR Nantes**
Centre de Nantes
Route de Bouaye - B.P. 4129
44341 BOUGUENNAIS Cedex
Tél. : 02 40 84 58 00

• **IFSTTAR Marne-La-Vallée**
Laboratoire des Matériaux et des Structures du
Génie Civil (LMSGC) Unité Mixte de Recherche
LCPC/CNRS (UMR 113)
Cité Descartes
2, allée Képler
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Tél. : 01 40 43 50 00
Fax : 01 40 43 54 50

IRSTEA

• **Antony**
1, rue Pierre Gilles de Gennes
CS 10030 - 92761 ANTONY Cedex
Tél. : 01 40 96 61 21
Fax : 01 40 96 62 70

• **Bordeaux**
50, avenue de Verdun Gazinet
33612 CESTAS Cedex
Tél. : 05 57 89 08 00
Fax : 05 57 89 08 01

• **Rennes**
17, avenue de Cucillé
CS 64427
35044 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 28 15 15
Fax : 02 99 33 29 59

• **Aix-en-Provence**
Le Tholonet - B.P. 31
13612 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04 42 66 99 10
Fax : 04 42 66 88 65

• **Grenoble**
Domaine Universitaire
2, rue de la Papeterie - B.P. 76
38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex
Tél. : 04 76 76 27 27
Fax : 04 76 51 38 03

Liste des annonceurs

— AFAG	p31
— AFITEXINOV	p56
— AFPGA	p58
— AGRU ENVIRONNEMENT	p15
— APRODEG	p37
— ASQUAL	p61
— COLETANCHE	p7
— D.G.O.	p41
— DIP TECHNOLOGIES	p42
— DUPONT DE NEMOURS	p23
— EUROVIA BOURGOGNE	p54
— FIBERTEX	p11
— FIRESTONE	p17
— H2O ENVIRONNEMENT	p27
— HUESKER	p46
— Low & Bonar	p19
— NAUE APPLICATIONS	p49
— RENOLIT	p21
— SIPLAST BMI	p38
— SODAF GEO	p45
— SOL SOLUTION	p53
— TENCATE GEOSYNTHETICS	p50
— TERAGEOS	p25
— VIGANO PAVITEX	p29
— WSP FRANCE	p53

12^{èmes} RENCONTRES GÉOSYNTHÉTIQUES



**Du 11 au 13
mars 2019
NANCY - FRANCE**

www.rencontresgeosynthetiques.org



COMITÉ FRANÇAIS
DES GÉOSYNTHÉTIQUES